



**ROYAUME DE BELGIQUE**  
Service public fédéral  
**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement**

# Rapport d'activité 2015



# TABLE DES MATIÈRES

Préface de Didier REYNDERS, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Affaires européennes .....	4
<b>1. Les moyens.....</b>	<b>6</b>
1. Organisation interne du SPF .....	6
Services du président : coordination, réflexion et action .....	6
Une communication active sur la Belgique et sa politique étrangère.....	7
Une partie des archives africaines déménagent.....	7
Année transitoire et préparatoire pour la direction ICT.....	8
2. Personnel.....	9
Gestion administrative du personnel.....	9
Vers une plus grande intégration de la gestion des compétences .....	9
Organisation d'un nouveau concours de recrutement pour la carrière extérieure.....	9
Des initiatives variées pour un plus grand bien-être.....	10
3. Bâtiments .....	11
Bâtiments à l'étranger .....	11
Bâtiments en Belgique .....	11
4. Autorité nationale de sécurité (ANS).....	12
Optimisation du fonctionnement de l'ANS .....	12
Habilitations et vérifications de sécurité.....	12
Accords bilatéraux sur l'échange mutuel et la protection des informations classifiées...	12
Coopération avec les organisations internationales.....	12
5. Budget et moyens financiers .....	13
<b>2. Le service au public.....</b>	<b>16</b>
1. Protocole.....	16
Privilèges et immunités .....	16
Visites de hauts dignitaires étrangers et sécurité des missions diplomatiques .....	16
Noblesse et Ordres .....	17
Palais d'Egmont, centre de conférences et Val Duchesse.....	17
2. Comité interministériel pour la politique de siège (CIS).....	18
SHAPE.....	18
Institutions européennes .....	18
Accords de siège .....	18
3. Affaires consulaires.....	19
Assistance aux Belges à l'étranger après des attentats terroristes.....	19
Document d'identité électronique pour les enfants belges à l'étranger (Kids-ID) .....	20
Nouvelle application pour les demandes de passeport.....	20
Lutte contre le terrorisme .....	20
Transfert d'archives d'actes déposés à la Ville de Bruxelles.....	20
Système d'information sur les visas (VIS).....	21
Migration, asile et lutte contre la traite des êtres humains.....	21

<b>3. La politique.....</b>	<b>23</b>
1. La Belgique dans le monde : activités bilatérales.....	23
Pays voisins (B1.0).....	23
Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1).....	23
Europe orientale et du Sud-Est et Asie centrale (B1.2).....	24
Moyen-Orient et Afrique du Nord (B1.3).....	24
Afrique au sud du Sahara (B1.4).....	25
Asie du Sud et de l'Est, Océanie (B1.5).....	25
Amérique latine et Caraïbes (B1.6).....	25
Soutien financier à l'exportation (B2).....	25
Défense des intérêts économiques et promotion de l'image de la Belgique (B3).....	25
Politique du transport international (B3.4).....	26
2. La Belgique dans l'Union européenne.....	27
Affaires européennes.....	27
Lutte contre le terrorisme.....	28
Crise de l'euro.....	28
Enjeu des migrations.....	28
Appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne.....	28
Politique d'investissement.....	29
Approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM).....	29
Union de l'énergie.....	29
Politique climatique.....	29
Politique étrangère.....	30
Commerce international.....	30
Accord interinstitutionnel « Mieux légiférer ».....	30
Politique de transposition et affaires préjudicielles.....	30
Cour de justice de l'Union européenne.....	31
3. La Belgique dans le contexte multilatéral.....	32
Immunité juridictionnelle des États et de leurs biens dans un autre État.....	32
Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN).....	32
Lutte contre le terrorisme.....	32
Désarmement et non-prolifération.....	33
Nations Unies (NU).....	33
Droits de l'homme et démocratie.....	34
Énergie.....	34
Corruption et blanchiment de capitaux.....	35
Développement durable.....	35
Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.....	35
Climat.....	35
4. La Coopération belge au développement.....	36
Aide humanitaire.....	37
L'aide humanitaire en quelques mots.....	37
L'aide humanitaire belge en chiffres.....	38
Organisations partenaires.....	39
Programme pour le développement durable à l'horizon 2030.....	39
Changer le monde.....	39
<b>4. Annexes.....</b>	<b>42</b>
Organigramme du SPF.....	42
Colophon.....	43



## Préface

### **Didier REYNDERS, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Affaires européennes**

Ce rapport nous offre l'occasion de revenir sur une année 2015 mouvementée et passionnante à l'échelle internationale, mais également au sein de notre SPF.

Les réalisations internes des années précédentes ne constituent finalement qu'une seule pièce d'un puzzle beaucoup plus vaste. Nous nous efforçons sans cesse d'optimiser nos services et notre manière de fonctionner. Notre action se base sur un large concept pluriannuel, ce qui nous permet d'évoluer vers une série d'objectifs. Toujours regarder plus loin, élaborer et construire : tel est notre mot d'ordre. Parmi les nombreux projets importants qui ont marqué 2015, nous retiendrons la réforme constante du réseau de postes, le contrat de gestion que j'ai conclu avec le SPF, les journées de contact pour les collaborateurs en poste, la visibilité belge croissante au sein des Nations Unies, l'aide belge au développement de plus en plus efficace, une communication plus active et plus étendue sur la Belgique et sa politique étrangère, un site d'enregistrement pour les voyageurs, la sécurité informatique renforcée de nos données, une meilleure interconnectivité, de nouvelles applications technologiques, l'affinement des processus en matière de personnel, la philosophie du nouveau monde du travail, la valorisation du parc immobilier, diverses initiatives dans l'intérêt de notre bien-être au travail, entre autres.

En 2015, une série d'attentats terroristes effroyables visant des cibles publiques et privées a bouleversé notre société. Des Belges étaient malheureusement parmi les victimes. Immédiatement, les mécanismes de secours se sont mis en place : divers services du SPF, les ambassades concernées et de nombreux collègues externes ont uni leurs forces afin de répondre rapidement et dans toute la mesure du possible aux besoins. Que ce soit

au niveau logistique, humain, administratif ou de la communication, tous les intervenants méritent gratitude et félicitations. En parallèle, une série de mesures sont venues renforcer la lutte contre le terrorisme.

Du côté du système d'information sur les visas (VIS), j'ai aussi de bonnes nouvelles à vous annoncer. Cette base de données devrait progressivement permettre à tous les États membres de l'UE d'échanger les données biométriques des demandeurs et de délivrer des visas biométriques. Depuis peu, notre réseau de postes est intégralement équipé du matériel, des logiciels et du personnel nécessaires, afin de dissuader au maximum les demandes multiples de visas à l'échelle mondiale. Cette démarche permettra également de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine et de resserrer les contrôles aux frontières.

Des fonds européens supplémentaires, alloués en échange de la poursuite des réformes, ont maintenu la Grèce à flot et empêché une crise de l'euro. Par ailleurs, la problématique des réfugiés liée à l'afflux massif de migrants fait peser une lourde pression sur nos frontières. L'UE a conclu un plan d'action avec la Turquie, qui peut jouer un rôle important à cet égard. Après les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), visant principalement la réduction de la pauvreté dans le Sud et la coopération au développement, le monde se rassemble maintenant derrière un nouveau défi, plus global et plus complexe : le programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Désormais, riches et pauvres soutiendront conjointement une approche intégrée où l'environnement, le climat, le progrès social et la prospérité économique pour tous occuperont un rôle central.

Enfin, je reviendrai sur le soulagement général à l'issue du sommet de Paris en décembre, qui a permis d'aboutir à un accord climatique ambitieux et contraignant sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100. Nous pouvons ainsi garder espoir pour l'avenir de notre planète et celui du genre humain. Une note finale positive qui clôture une année globalement plutôt sombre.

**Didier Reynders, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Affaires européennes**





# 1. LES MOYENS

## 1. Organisation interne du SPF

### *Services du président : coordination, réflexion et action*

Les services du président combinent fonctions de coordination et mise à disposition de services et contributions très spécifiques. En 2015, ce rôle de coordination a bénéficié à plusieurs projets ayant des répercussions pour l'ensemble du SPF tandis que les services Policy planning, Consolidation de la paix et Appui à la médiation (S.01) et Évaluation spéciale de la coopération au développement (S4) ont produit des documents de première importance pour notre organisation.

Dans le cadre des mesures de restrictions budgétaires décidées en 2014 par le gouvernement, le service Management (S2) a accompagné la fermeture de 14 postes diplomatiques au cours du printemps 2015.

Le second semestre 2015 a été marqué par un projet d'envergure, à savoir la négociation et la conclusion d'un contrat d'administration entre le SPF et le ministre. Ce nouvel instrument permettra un meilleur suivi du fonctionnement et de la modernisation du SPF.



Journée de contact des collaborateurs

Après une interruption de trois ans, des journées de contact ont à nouveau été organisées, du 26 au 30 octobre, pour les collaborateurs des postes. Quelque 120 agents y ont participé. Comme il s'agissait aussi des premières journées de ce type depuis l'entrée en vigueur du nouveau statut de la carrière extérieure, les participants étaient issus des trois carrières (diplomatique, consulaire et coopération au développement) ; les thématiques et

ateliers reflétaient également cette nouvelle donne.

Afin de servir l'objectif d'une cohérence maximale au stade de l'élaboration des politiques, la cellule Policy Planning a rédigé une quarantaine de notes de réflexion, de contextualisation et d'actualisation à l'intention de nos décideurs et d'autres autorités belges. Prenant en compte les développements mondiaux, les dossiers d'actualité internationale et les priorités de la politique étrangère belge, la cellule a pris comme champ d'étude géographique le voisinage européen (*European Neighbourhood*) élargi englobant l'Afrique septentrionale et centrale, le Moyen-Orient, les Balkans, l'Europe orientale et le Caucase et, comme champ d'étude thématique, le climat, les migrations et le terrorisme. Elle a par ailleurs participé de manière régulière aux travaux des groupes de réflexion établis à Bruxelles et fait rapport sur leurs activités.

Durant l'année écoulée, la cellule Consolidation de la paix a poursuivi la gestion de 114 projets en cours et lancé 19 nouvelles initiatives ; les crédits d'engagement sous forme de subsides se sont élevés à 2 384 960 euros.

L'action menée dans le domaine de l'appui à la médiation a été axée sur le renforcement de la visibilité belge dans les organes ad hoc au sein des Nations Unies (*Group of Friends of Mediation ; Mediation Support Unit ; Standby Team of Mediation*) et de l'UE. La médiation de l'Institut européen de la paix – fondé notamment avec l'aide de S01 – dans le conflit entre les Touaregs et les Toubous a été couronnée de succès. En 2015, S01 a mis en place toutes les conditions requises pour garantir la participation belge à huit missions européennes d'observation électorale (MOE).

Le service de l'Évaluation spéciale de la coopération au développement (SES) a pour mission de rendre des comptes sur l'utilisation des fonds publics, mais aussi de tirer tous les enseignements utiles en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide belge au développement. Il lui incombe par ailleurs de veiller à la qualité des systèmes d'évaluation des acteurs belges de la coopération. L'une des évaluations menées en 2015 s'est penchée sur la durabilité des interventions belges de développement exécutées par la Coopération technique belge (CTB). Pour la période 2000-2015, l'action du SES s'est concentrée sur deux pays partenaires, le Bénin et la Bolivie, et sur deux secteurs, la santé et l'agriculture.



Une autre étude – en cours – est consacrée à l'évaluabilité des interventions belges. Elle doit analyser 40 actions dans quatre pays (Belgique, Bénin, RDC et Rwanda) afin de définir les critères de fiabilité et de déterminer des méthodes fiables d'évaluation de ces actions.

Le SES a poursuivi son cycle d'évaluation de l'impact des interventions en menant une évaluation ex post des répercussions de 4 interventions de coopération non gouvernementale (Pérou, Indonésie, Tanzanie et Philippines). L'objectif premier de cette évaluation consiste à tirer tous les enseignements utiles sur le plan de la méthodologie à appliquer, qui doit être rigoureuse. L'évaluation vise aussi à déterminer quelle valeur ajoutée elle peut apporter à la coopération non gouvernementale.



Les réseaux sociaux, pour ou contre?

### *Une communication active sur la Belgique et sa politique étrangère*

En 2015, le service Média & Communication (P&C3), qui gère depuis 2014 tous les canaux de communication interne et externe du SPF AE, s'est investi dans une communication active s'adressant à un grand nombre de groupes cibles : presse nationale et étrangère, organisations spécialisées et grand public. Le site web [diplomatie.belgium.be](http://diplomatie.belgium.be), le compte [@BelgiumMFA](https://twitter.com/BelgiumMFA) et le compte Facebook [Diplomatie.Belgium](https://www.facebook.com/Diplomatie.Belgium), entre autres, ont été les supports d'une communication tous azimuts sur la Belgique, sa politique étrangère et les activités des ministres compétents. Depuis les attentats du 13 novembre à Paris et la couverture médiatique négative à l'échelle internationale, la mise en place d'une image internationale correcte et bien informée a gagné en importance. Une communication ciblée a également contribué à faire connaître du grand public le nouveau site web d'enregistrement des voyageurs [www.travellersonline.diplomatie.be](http://www.travellersonline.diplomatie.be), sur lequel les Belges peuvent communiquer facilement et gratuitement leurs informations de contact et les détails de leur prochain voyage.



Des archives africaines déménagent

### *Une partie des archives africaines déménagent*

Notre SPF a l'obligation légale de transférer ses archives de plus de 50 ans aux Archives générales du Royaume, pour autant qu'elles ne revêtent plus aucune utilité sur le plan administratif.

Plus de 10 km d'archives coloniales, aussi dénommées archives africaines, de l'ancien ministère des Colonies, du gouverneur général du Congo et du service Personnel d'Afrique devraient déménager durant la période 2015-2018. Le transfert des archives de la Coopération au développement aura lieu ultérieurement. Les préparatifs entamés en 2015 se poursuivront en 2016, avec le transfert effectif d'un premier ensemble d'archives.

Il est important de souligner que la disponibilité des archives ne souffrira quasiment d'aucune interruption durant les opérations de déménagement. Et les Archives du Royaume se sont engagées à en permettre la consultation dans des conditions au moins aussi favorables que celles offertes par les AE, voire à optimiser les prestations fournies sur le plan technique.

Tous les documents de plus de 50 ans peuvent être librement consultés, exception faite des dossiers de personnel et des documents classifiés. Ces derniers peuvent le cas échéant être déclassifiés.



Notre Data Center déménagement

### *Année transitoire et préparatoire pour la direction ICT*

Pour la direction d'encadrement ICT, 2015 est à considérer comme une année transitoire et préparatoire. Transitoire dans le sens où un processus de changement de gestion de la direction a été entamé, dont les effets se feront pleinement ressentir en 2016. Préparatoire car des projets d'envergure ont été démarrés et analysés, dont la mise en production sera effective en 2016 et 2017. Les faits marquants pourraient être classés en trois catégories : la sécurité, l'infrastructure et les applications spécifiques.

La sécurité de notre réseau et de nos données est l'une de nos préoccupations majeures. Une première action a concerné la séparation entre le réseau Diplobel où circulent les informations « ordinaires » et le réseau où circulent des informations « restreintes ». Grâce à des budgets complémentaires, nous avons ensuite pu renforcer le rôle du *Chief Information Security Officer* (CISO) en y associant des moyens de monitoring, de sécurisation renforcée ou encore des outils de prévention et de correction.

Aux fins d'accroître la sécurisation, notre infrastructure a également été l'objet de toute notre attention. Un projet de déménagement de nos *datacenters* a été lancé, impliquant un gros travail d'inventaire, de mise à jour technique et d'installation technologique. En parallèle, un projet de mise à jour de notre réseau Hermes a aussi vu le jour. Notons enfin le travail effectué sur la connectivité internet, sur la gestion des mails (avec la migration Exchange) et l'actualisation en cours de notre intranet avec une nouvelle version de SharePoint.

Les applications développées en interne, principalement en support aux affaires consulaires, ont connu une évolution remarquable grâce à l'utilisation de nouvelles technologies qui ouvrent de nouvelles perspectives en termes de communication et d'utilisation des données et à l'intégration plus structurée d'autres parties prenantes telles que le Registre national, l'Office des étrangers ou la police fédérale.





# 1. LES MOYENS

## 2. Personnel

### *Gestion administrative du personnel*

Les règles en matière de lieux d'affectation inappropriés aux familles (*non family postings*) de l'Union européenne sont maintenant d'application. L'obligation pour le partenaire de séjourner sur place au minimum 8 mois par an est supprimée dans les postes dont le rang de pénibilité est égal ou supérieur à 5.

La fonction de « chef de mission adjoint » a été créée dans les postes qui revêtent une importance particulière dans le cadre de nos relations bilatérales ou multilatérales.

En outre, un voyage de retour annuel supplémentaire aux frais du SPF est octroyé aux agents et aux membres de leur famille, dans les postes confrontés à une grave pollution atmosphérique. La réglementation relative à l'octroi périodique de titres de transport à charge du SPF est en cours de révision. De même, un groupe de travail étudie les modifications à apporter au nouveau statut des agents de la carrière extérieure afin d'en corriger les imperfections.

Pour le personnel contractuel recruté localement, l'année 2015 a principalement été marquée par la fermeture de 14 postes. Nous avons malheureusement dû nous séparer de 69 collègues. Un certain nombre ont pu fort heureusement être réengagés par des postes géographiquement proches. Pour les autres, le réseau local a été activé de manière à les soutenir dans leur recherche d'un nouvel emploi. Faisant suite aux fermetures, le nombre total d'agents recrutés localement dans l'ensemble des postes diplomatiques et consulaires belges s'élève à 1 165 personnes.

Le service Personnel statutaire et contractuel de la carrière intérieure (P&O3.1) s'est quant à lui focalisé sur la mise en œuvre de la nouvelle réglementation (arrêté royal du 25 octobre 2013) concernant la carrière pécuniaire des agents de la carrière intérieure. Cette nouvelle réglementation s'appliquera à tous les dossiers, au plus tard au 1er janvier 2017. Le processus nécessite une analyse individuelle de chaque dossier.

### *Vers une plus grande intégration de la gestion des compétences*

Notre SPF utilise déjà les compétences, qui constituent un fil rouge important au niveau de la gestion de la carrière des collaborateurs, dans plusieurs processus (sélection, cycles d'évaluation, entre autres).

En 2015, un mouvement a été lancé pour intégrer davantage les processus RH et répondre ainsi au mieux aux besoins des services : élaboration de listes d'objectifs pour les cycles d'évaluation, rédaction de descriptions de fonction et de profils de compétences pour les recrutements et les promotions, élaboration de critères pour l'accompagnement des stagiaires de la carrière extérieure.

### *Organisation d'un nouveau concours de recrutement pour la carrière extérieure*

Le premier concours de recrutement pour la carrière extérieure (nouveau statut) s'est achevé en octobre 2015. Sur les 1 444 néerlandophones et 1 279 francophones qui s'étaient inscrits en octobre 2014, 39 candidats néerlandophones et 36 francophones de grande valeur ont réussi le concours. La proportion de femmes lauréates s'élève à 40 %. Le 1er mars 2016, 44 nouveaux agents (20 néerlandophones et 24 francophones) ont commencé leur stage. Le développement et l'évaluation des compétences occupent une place prépondérante.



Bien plus qu'une glace

### *Des initiatives variées pour un plus grand bien-être*

Chaque service du pilier bien-être a collaboré en 2015 à la préparation ou à la mise en œuvre de nouveaux projets. Le projet d'extension de la crèche continue à progresser en collaboration avec la Régie des Bâtiments.

En ce qui concerne le service social et le centre médical, une campagne de sensibilisation au sevrage tabagique et une étude sur la prévention en matière d'alcool au travail ont notamment été lancées.

Notre restaurant essaie sans cesse de trouver de nouvelles idées, par exemple l'organisation d'un menu d'automne sur le thème du gibier ou encore la préparation de crêpes à la Chandeleur.

Enfin, différentes activités culturelles, sportives ou de teambuilding ont été mises en place tout au long de l'année afin de promouvoir l'esprit d'équipe et la convivialité entre collègues.



# 1. LES MOYENS

## 3. Bâtiments

### Bâtiments à l'étranger



Notre patrimoine à l'étranger se modernise

En 2015, plusieurs opérations ont été bouclées, notamment

- la rénovation du *compound* à New Delhi ;
- la construction d'une nouvelle résidence à Sao Paulo ;
- les rénovations des logements à Kinshasa et du complexe à Istanbul.

La sélection d'un architecte pour la nouvelle chancellerie à Pékin ainsi que l'attribution du marché *design and build* pour une nouvelle chancellerie à Rabat sont en cours.

Les chantiers à Kinshasa et à Vienne se poursuivent.

Les ventes réalisées à Stockholm, Goma et Tanger ont permis de financer les projets précités et l'achat de la chancellerie à Abidjan.

Des déménagements ont eu lieu à Barcelone, Berne, Conakry, Kingston, Taipei et Hong Kong.

La sécurisation des postes à haut risque est en cours.

### Bâtiments en Belgique

Le complexe Egmont, le palais d'Egmont et Val Duchesse, tous situés à Bruxelles, sont les lieux d'exercice de nos activités.

La gestion logistique des bâtiments constitue chaque année un exercice délicat d'équilibre, compte tenu de l'intervention de plusieurs parties : propriétaires divers, Régie des Bâtiments et notre SPF en tant qu'utilisateur.

Compte tenu du vieillissement du patrimoine, de la problématique de la gestion durable et du taux d'occupation des locaux, nous devons nous adapter à moyen terme à la philosophie du « nouveau monde du travail », avec toutes les conséquences que cet état de choses implique : installation de bureaux paysagers, d'infrastructures et d'équipements ICT ad hoc, entre autres.

Les faits récents de terrorisme international et de radicalisation nous contraignent par ailleurs à repenser la sécurisation matérielle de nos bâtiments, personnels et données.



# 1. LES MOYENS

## 4. Autorité nationale de sécurité (ANS)

L'Autorité nationale de sécurité (ANS) veille à la protection des informations classifiées. Elle délivre des habilitations de sécurité aux entreprises et particuliers qui doivent avoir accès aux informations classifiées. Elle homologue en outre les systèmes de communication et d'information qui traitent des informations classifiées, veille à la protection physique des sites de conservation d'informations classifiées et collabore activement à l'élaboration et à l'application des règles et normes internationales en la matière. Outre la protection des informations classifiées, l'ANS réglemente également l'accès aux bâtiments, événements et professions sensibles sur la base de screenings de sécurité.

### *Optimisation du fonctionnement de l'ANS*

En 2015, à la demande du gouvernement, l'Autorité nationale de sécurité a commencé à élaborer de nouvelles réglementations et procédures. Il s'agissait d'abord de répondre au contexte en mutation, mais le projet de rénovation a offert à l'ANS l'occasion de repenser son offre de services. L'Autorité a mis en place une nouvelle banque de données pour le traitement des demandes, dorénavant totalement électronique. Elle a par ailleurs entamé le développement d'un site web propre : les clients y trouveront toutes les informations utiles.

### *Habilitations et vérifications de sécurité*

En 2015, l'ANS a délivré 7 900 habilitations de sécurité personnelles et 209 habilitations de sécurité d'établissement. Approximativement 1 % de ces dossiers contenait des éléments qui ont donné lieu à un refus de délivrance de l'habilitation ou à une limitation de la période de validité de celle-ci.

Plus de 25 000 demandes de vérifications de sécurité ont également été adressées à l'ANS, dont la décision a été positive dans 99 % des dossiers. La majorité des dossiers concernaient des badges d'identification aéroportuaire et des demandes d'accès aux sommets européens.

### *Accords bilatéraux sur l'échange mutuel et la protection des informations classifiées*

La négociation d'accords de sécurité généraux a continué à faire partie des priorités, avant tout en raison de l'importance qu'ils revêtent sur le plan économique pour nos entreprises. En 2015, des accords ont été signés avec Chypre, la Hongrie et l'Espagne. Les négociations sont bien avancées avec la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

### *Coopération avec les organisations internationales*

L'Autorité nationale de sécurité a rédigé un mémorandum d'entente pour la réalisation des vérifications de sécurité relatives aux fournisseurs des institutions européennes, à la demande de celles-ci. L'ANS a également mené des négociations sur les dispositions de sécurité du traité relatif au Commandement européen du transport aérien militaire (EATC) et a contribué à la révision des règles de sécurité de l'Eurocorps. Enfin, l'Autorité a continué un rôle particulièrement actif au sein de l'Agence spatiale européenne (ESA) et de l'OTAN.



# 1. LES MOYENS

## 5. Budget et moyens financiers

### *Deux types de crédits*

#### *Les crédits d'engagement ordinaires (limitatifs)*

Le budget comprend les crédits d'engagement à concurrence desquels des sommes peuvent être engagées du chef d'obligations nées ou contractées au cours de l'année budgétaire et, pour les obligations récurrentes, dont les effets s'étendent sur plusieurs années, à concurrence des sommes exigibles pendant l'année budgétaire. Par obligations récurrentes, il y a lieu d'entendre les obligations telles que les traitements, les pensions, les abonnements ou les loyers, dont les effets s'étendent sur plusieurs années et dont l'imputation sur l'année de leur naissance représenterait une charge sans lien économique avec celle-ci.

#### *Les crédits de liquidation ordinaires (limitatifs)*

Le budget comprend les crédits de liquidation à concurrence desquels des sommes peuvent être liquidées au cours de l'année budgétaire du chef des droits constatés découlant des obligations préalablement engagées.



# 1. LES MOYENS

Division organique	Programme	Intitulé/sujet	Crédit en engagement (en millions d'euros)
1		Organes stratégiques du Ministre des Affaires étrangères	
2		Organes stratégiques du Ministre de la Coopération au Développement	
3		Organes stratégiques du Ministre des Affaires étrangères	
4		Organes stratégiques du Ministre de la Coopération au Développement	
21		Organes de gestion	
	0	Direction et gestion	
40		Services généraux	
	1	Protocole	
	2	Formation	
	3	Conférences, séminaires et autres manifestations	
	4	Aide humanitaire	
	5	Représentation à l'étranger	
	6	Communication, information et documentation	
	7	Collaboration internationale	
42		Postes diplomatiques, consulaires et de coopération	
	0	Programme de subsistance	
	1	Fonds des bâtiments	
43		Direction générale Affaires juridiques	
	0	Programme de subsistance	
	1	Andere werkingsuitgaven	
51		Directie-generaal Bilaterale Zaken	
	0	Programme de subsistance	
	1	Relations bilatérales	
	2	Expansion économique	
52		Direction générale Affaires consulaires	
	0	Frais de fonctionnement	
	2	Aide humanitaire	
53		Direction générale Affaires multilatérales et Mondialisation	
	1	Relations multilatérales	
	2	Politique scientifique	
	3	Coopération	
	4	Aide humanitaire	
	5	Assistance bilatérale	
54		Direction générale Coopération au Développement	
	0	Programme de subsistance	
	1	Programmes Pays	
	2	Initiatives de la société civile	
	3	Coopération multilatérale	
	4	Programmes Secteur privé	
	5	Programmes humanitaires	
55		Directie-generaal Coördinatie in Europese Zaken	
	1	Relations européennes	

31.12.2015



milliers d'EUR)	Engagements (en milliers d'EUR)	Crédit en liquidation (en milliers d'EUR)	Liquidations (en milliers d'EUR)
4.484	4.404	4.484	4.277
4.482	3.587	4.842	3.408
2	2	2	2
31	28	31	28
87.840	83.253	86.792	80.703
87.840	83.253	86.792	80.703
11.497	10.505	12.169	11.052
1.543	1.472	1.924	1.863
548	482	604	380
130	129	135	116
903	736	904	811
2.347	1.863	2.351	1.977
863	832	1.068	850
5.163	4.991	5.183	5.056
188.220	182.978	172.797	156.491
164.924	160.354	160.773	146.061
23.296	22.624	12.024	10.431
1.964	1.919	1.983	1.884
5	0	100	58
1.959	1.919	1.883	1.827
30.872	12.010	22.923	17.411
8	3	8	3
191	160	216	184
30.673	11.846	22.699	17.223
184	163	235	113
0	0	50	3
184	163	185	110
174.236	161.658	172.930	163.720
159.168	154.516	159.098	154.516
4.604	4.439	4.604	4.439
340	318	360	307
5.000	2.385	5.000	4.457
5.124	0	3.868	0
1.235.661	1.023.640	1.222.932	1.023.292
3.989	2.310	3.789	1.683
397.970	263.047	360.115	239.804
107.797	103.731	267.273	234.412
	239.674	394.398	355.671
166.600	164.230	47.357	42.233
267.579	250.648	150.000	149.489
215	116	236	216
215	116	236	216
<b>1.740.047</b>	<b>1.484.262</b>	<b>1.702.356</b>	<b>1.462.598</b>



## 2. LE SERVICE AU PUBLIC

### 1. Protocole

La communauté diplomatique établie en Belgique est considérable. Fin 2015, notre pays ne comptait pas moins de 283 missions diplomatiques (187 ambassades, 55 missions diplomatiques auprès de l'UE et 41 missions diplomatiques auprès de l'OTAN). La Belgique accueille également 120 organisations internationales dont la plupart ont leur siège à Bruxelles. La direction du Protocole veille à l'application correcte des accords de siège conclus avec ces organisations.

#### *Privilèges et immunités*

Environ 21 500 cartes d'identité spéciales ont été délivrées aux membres du personnel des missions diplomatiques et des organisations internationales, ainsi qu'aux membres de leur famille.

La direction du Protocole a participé à la modification de la loi sur la tenue des registres de population, afin de créer un registre dans lequel seront inscrits tous les détenteurs de carte d'identité spéciale.

Un workshop rassemblant entre autres le Protocole, la police fédérale et les parquets s'est consacré au thème des immunités et de l'ordre public. Cette réunion a débouché sur la formation d'un groupe de travail chargé d'élaborer un vade-mecum à l'usage des policiers et des parquets.

La réglementation sur le statut des membres du personnel de service a été modifiée pour éviter les abus et permettre l'application stricte des lois sur le travail et la sécurité sociale.

#### *Visites de hauts dignitaires étrangers et sécurité des missions diplomatiques*

Un nombre considérable de hauts dignitaires étrangers viennent chaque année en Belgique pour entretenir des contacts bilatéraux ou participer à des réunions au sein des institutions européennes, de l'OTAN ou d'autres organisations internationales. La direction du Protocole joue un rôle important dans la communication entre les postes diplomatiques et les services belges concernés, dont les services de sécurité.

En 2015, nos souverains se sont rendus en Chine et en Pologne pour des visites d'État ; la Belgique a accueilli une visite d'un chef d'État étranger, le président de la Turquie.

Le premier ministre chinois, Li Keqiang, a rendu une visite officielle à notre pays.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon et les hauts dignitaires suivants sont également venus en visite de travail en Belgique : le vice-président des États Unis, Joe Biden, le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, ainsi que le patriarche œcuménique de Constantinople, Bartholomée.

La direction du Protocole s'est activement impliquée dans les cérémonies commémoratives du bicentenaire de la bataille de Waterloo en 1815.

En collaboration avec le centre de crise (S1.1) du SPF Intérieur et le Conseil de l'Union européenne, elle coordonne également une partie des aspects logistiques et sécuritaires des sommets des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. En 2015, 13 sommets ont eu lieu.

Le Protocole joue le rôle d'intermédiaire dans la protection des missions diplomatiques étrangères et des institutions internationales. Il entretient à cet égard des contacts très étroits avec le centre de crise du SPF Intérieur, où une réunion de coordination mensuelle est consacrée à la sécurité de ces missions diplomatiques.

Le Protocole transmet les demandes de mesures particulières de sécurité ainsi que les plaintes en matière de protection des missions diplomatiques étrangères au centre de crise du SPF Intérieur. Quelque 303 dossiers ont été traités en 2015.

## *Noblesse et Ordres*

Le service Noblesse (P4.1) assure le secrétariat de la Commission consultative pour l'octroi de distinctions honorifiques de grade élevé. Le service a également suivi les travaux du Conseil de la Noblesse. 341 attestations de noblesse ont été délivrées.

Le service des Ordres (P4.2) a étroitement participé aux différentes visites d'État et aux missions économiques princières au Canada, à Abu Dhabi et au Qatar.

## *Palais d'Egmont, centre de conférences et Val Duchesse*

En 2015, 484 activités ont été organisées sur les différents sites, soit 403 au Palais dont 47 payantes et 20 mises à disposition ainsi que 80 à Val Duchesse dont 21 payantes et 35 mises à disposition. Cela correspond à une augmentation de 158 activités par rapport à 2014.

Les recettes ont connu une croissance importante, ce qui laisse au SPF une marge de dépenses pour l'entretien, la rénovation et la modernisation technique.

De nombreuses activités du ministre et des directions générales s'y sont déroulées : entretiens bilatéraux, remises de décorations, diners officiels, conférences internationales ou interdépartementales ainsi que l'accueil de chefs d'État et de ministres étrangers, de hauts représentants d'organisations internationales et de représentants du monde économique.

Le service administratif à comptabilité autonome (SACA) CCEgmont gère les activités payantes décrites ci-dessus. Il loue les lieux à de grandes entreprises belges et étrangères ainsi qu'à des organisations internationales. Les ambassades étrangères peuvent uniquement louer Val Duchesse.



## 2. LE SERVICE AU PUBLIC

### 2. Comité interministériel pour la politique de siège (CIPS)

Le CIPS se charge de l'application de la politique d'accueil du gouvernement belge à l'égard des organisations gouvernementales internationales. Cette politique comporte deux volets importants : d'une part, le respect par la Belgique de ses obligations définies par le droit international à l'encontre des organisations internationales et, d'autre part, l'accueil à proprement parler, à savoir l'ensemble des actions qui peuvent faire de la Belgique une implantation plus attractive pour les organisations internationales.

#### SHAPE

Tout comme en 2014, le CIPS a œuvré au maintien de bonnes relations avec le SHAPE. Le dossier principal concernant le SHAPE en 2015 porte sur le suivi de la mise en œuvre du *Garrison Support Agreement* (GSA) entre la Belgique et le SHAPE, entré en vigueur le 1er septembre 2014. Étant donné les difficultés pour les départements concernés de prendre en charge les coûts du *Host Nation Support*, le Conseil des ministres du 18 décembre 2015 a chargé un groupe de travail de préparer une proposition sur la planification et la gestion des crédits et projets pour lesquels l'Etat fédéral agit comme *host nation* au profit des organisations internationales. Le dossier de la reconstruction de la section belge de l'école internationale du SHAPE a connu une avancée considérable lors du Conseil des ministres du 18 décembre 2015 qui a avalisé le projet.

#### Institutions européennes

En ce qui concerne les institutions européennes, le CIPS est intervenu principalement dans les domaines suivants : la sécurité, la construction des écoles européennes, l'accès au territoire belge et la fiscalité patrimoniale. L'année 2015 a pu heureusement se conclure par l'engagement formel du gouvernement fédéral de mettre une cinquième École européenne à disposition pour l'année scolaire 2019-2020.

#### Accords de siège

Enfin, le CIPS a, comme toujours, consacré beaucoup de temps et d'efforts à sa mission de base, à savoir la négociation des accords de siège.



## 2. LE SERVICE AU PUBLIC

### 3. Affaires consulaires

La mission de la direction générale Affaires consulaires est d'offrir un service efficient, rapide et de qualité aux Belges (délivrance des passeports, assistance aux Belges à l'étranger, établissement d'actes d'état civil et nationalité, entre autres) mais aussi aux étrangers (délivrance de visa par exemple). La direction générale se compose de 5 directions : C1 se charge de l'assistance aux Belges et de la coopération judiciaire internationale, C2 s'occupe des documents de voyage et d'identité, C3 fournit une assistance en matière de droit de la famille, supervise les postes en matière d'actes d'état civil, de nationalité ou de notariat, gère les registres consulaires de la population, légalise des documents étrangers et organise la participation des Belges à l'étranger aux élections fédérales. C4 est responsable de la coordination, de la fourniture de services, de la réglementation, du service de C4 et des projets dans le cadre de la politique de visa; enfin, C5 coordonne la politique internationale externe en matière de migration et d'asile.



Travellers online, je m'enregistre !

#### Assistance aux Belges à l'étranger après des attentats terroristes

Le service Assistance (C1.1) a traité en 2015 une large variété de dossiers de Belges dans le besoin. Il s'agissait entre autres de dossiers d'enlèvement

d'enfants, de détenus, de demandes d'aide judiciaire auprès d'autorités étrangères, de l'aide à la recherche de personnes disparues et de l'assistance à des Belges confrontés à de graves difficultés.

Mais 2015 restera surtout dans les mémoires comme l'année des attentats terroristes successifs.

Les attentats au Mali (mars et novembre), en Tunisie (mars et juin) et à Paris (novembre) visaient des hôtels, des restaurants, des salles de fête ou des musées. Malheureusement, des compatriotes ont perdu la vie dans ces attaques.

Dans ces dossiers, la collaboration avec le centre de crise est toujours très étroite. Les deux services suivent la situation en temps réel et coopèrent avec les ambassades et consulats concernés. Dès qu'il est établi que des victimes belges sont à déplorer, il est essentiel d'en informer les familles sans tarder et de la manière la plus exacte possible. La police locale et le service d'accueil des victimes ont pour mission d'informer personnellement les familles touchées. Ces dernières années, c'est devenu une course contre la montre. En effet, les nouveaux moyens de communication permettent parfois aux familles d'apprendre la mauvaise nouvelle par d'autres canaux.

Tandis que le centre de crise aborde chaque attaque dans sa globalité, le service Assistance met l'accent sur le suivi individuel de chaque victime et sur l'accompagnement personnalisé des proches en Belgique. Pour cette raison, le service C1.1 et le centre de crise demandent parfois aux consuls ou aux représentants en poste de se rendre sur les lieux de l'attentat aussi vite que possible. Nos collègues ont donc quitté l'ambassade de Tunis pour se rendre à Sousse avant même la fin de l'attentat. La présence visible de ces derniers, reconnaissables à leurs gilets fluo pourvus du drapeau belge, a été fortement appréciée des Belges et autres Européens. Grâce à eux, le service Assistance a pu informer rapidement et correctement les familles belges inquiètes. Enfin, le nouveau site d'enregistrement pour les voyageurs, Travellers Online, facilite la prestation de services ; les Belges peuvent désormais communiquer facilement et gratuitement les informations relatives à leurs voyages à l'étranger.

Les réactions du public confirment que le service Assistance a encore fait la différence en 2015.



Kids-ID disponible dans nos postes

### Document d'identité électronique pour les enfants belges à l'étranger (Kids-ID)

Les ambassades et consulats de carrière belges délivrent depuis le 1er octobre 2015 des documents d'identité électroniques aux enfants belges de moins de 12 ans inscrits dans leurs registres. Ces kids-ID belges sont des titres d'identité et de voyage valables dans les États membres de l'Union européenne, ainsi que dans quelques pays hors UE. Lorsque les certificats de la kids-ID ont été activés, les enfants à partir de 6 ans peuvent s'identifier via cette carte sur internet d'une manière sécurisée et acceptée au niveau international.

La kids-ID est également liée à un service Allo parents : la carte comporte un numéro de téléphone (+32 78 150350), accessible 24h/24 et 7j/7. Si l'enfant venait à se perdre, et qu'il porte son kids-ID, toute personne qui le trouverait pourrait facilement contacter ses parents ou des personnes de confiance grâce à un système de cascade de numéros de téléphone.

### Nouvelle application pour les demandes de passeport

L'application Belpas, développée pour traiter les demandes de passeports dans les communes et provinces belges et les envoyer électroniquement au producteur, a fait la preuve de sa facilité d'utilisation et sa convivialité. Depuis la mise en place de cette application, plus d'un million de demandes de passeport ont déjà été traitées en Belgique. 2015 a vu naître une version de Belpas développée pour les ambassades et les consulats de carrière belges, qui doit remplacer le module de passeport actuel dans ConsuNet. Au cours du dernier trimestre de 2015, une phase de test a été lancée à Barcelone. L'application a ensuite été mise en circulation dans quelques postes belges de carrière au sein et hors de l'Europe. En 2016, l'ensemble des postes sera équipé de la nouvelle application améliorée.

### Lutte contre le terrorisme

Suite aux attentats terroristes perpétrés en France et aux opérations policières en Belgique début 2015, le Conseil des ministres du 16 janvier a décidé de prendre un certain nombre de mesures en vue de renforcer la lutte contre le terrorisme. L'une de ces mesures visait à refuser de délivrer des cartes d'identité et des passeports ou de retirer ces documents si la personne concernée représente un risque pour l'ordre public ou la sécurité publique.

En ce qui concerne les passeports, le Code consulaire a été modifié en ce sens. Une procédure d'échange d'informations a également été mise sur pied avec les services de sécurité (Organe de coordination pour l'analyse de la menace, OCAM) et les parquets pour le signalement des personnes interdites de passeport ou dont le passeport doit être invalidé. Depuis début 2015, 312 combattants terroristes étrangers ont été placés sur la liste Passban à la demande du parquet, de l'OCAM ou d'un autre service compétent. 198 passeports ont été retirés.

### Transfert d'archives d'actes déposés à la Ville de Bruxelles

En vertu d'une loi du 14 juillet 1966, des compatriotes ont pu déposer dans les archives de notre SPF des actes d'état civil établis à l'étranger. Ils bénéficiaient ainsi de l'avantage de pouvoir obtenir une copie faisant foi de ces documents, démarche parfois complexe ou impossible dans le pays où l'acte a été établi. Les archives contiennent désormais quelque 350 000 documents.

Une modification du Code civil permet depuis peu la transcription de ces actes dans une commune belge. L'utilité de ce dépôt – la conservation correcte du document original – a donc disparu.

La loi du 13 décembre 2015 a dès lors aboli la possibilité de dépôt et, en parallèle, les archives des actes déposés ont été transférés à la Ville de Bruxelles. Le bureau de l'état civil de Bruxelles peut délivrer des copies ou extraits des actes concernés.



Le VIS une réalité dans les postes européens



## Système d'information sur les visas (VIS)

Le VIS est un projet européen dans le cadre duquel tous les États membres de Schengen délivrent des visas biométriques et alimentent une base de données biométriques.

L'objectif est de promouvoir l'échange de données relatives aux visas entre les États européens pour prévenir les demandes multiples de visas (*visa shopping*), renforcer la lutte contre la migration illégale et améliorer les contrôles aux frontières. Chaque État membre est tenu d'installer dans les postes visa (95 pour la Belgique) le matériel nécessaire pour la prise d'empreintes digitales et de photos numériques (compétence du SPF Affaires étrangères). Des logiciels doivent être développés pour assurer la communication entre les programmes nationaux de visas et la base de données VIS (compétence du SPF Intérieur).

Fin novembre, le déploiement du VIS était achevé dans tous les postes diplomatiques et consulaires de l'ensemble des États membres. Le VIS avait été lancé progressivement depuis 2011 à des dates précises dans différentes régions.

Le 11 octobre 2011, le VIS avait débuté officiellement (*Go Live*) dans une première région, à savoir l'Afrique du Nord. Au cours de la période 2012-2014, 15 régions supplémentaires s'étaient ajoutées : Moyen-Orient (10 mai 2012), les États du Golfe (2 octobre 2012), l'Afrique centrale et de l'Ouest (14 mars 2013), l'Afrique de l'Est et du Sud (6 juin 2013), l'Amérique du Sud (5 septembre 2013), l'Asie du Sud-Ouest, les anciens pays soviétiques et les Territoires palestiniens (14 novembre 2013), l'Amérique centrale et du Nord, les Caraïbes et l'Océanie (15 mai 2014), les Balkans occidentaux et la Turquie (25 septembre 2014).

En 2015, les 7 dernières régions ont été équipées : les voisins de l'Est de l'UE (23 juin 2015), la Russie (14 septembre 2015), la Chine, le Japon et les pays voisins (12 octobre 2015), l'Inde, le Pakistan et les États voisins (2 novembre 2015), les micro-États européens (20 novembre 2015), l'Irlande et le Royaume-Uni (20 novembre 2015) et les États membres de l'espace Schengen (20 novembre 2015).

Les postes frontières (13 pour la Belgique) de tous les États membres sont également opérationnels depuis la fin février 2016.

En ce qui concerne la Belgique, tout notre réseau de postes à l'étranger est équipé et le VIS est déployé dans toutes les régions. L'application, qui satisfait désormais pleinement aux exigences du VIS, est constamment mise à jour afin de rester conforme aux nouvelles directives et adaptations, tout en maximisant le confort de nos agents.

Préalablement au lancement du VIS dans chacune des régions, le projet européen Frontex prévoyait tout d'abord une formation régionale sur place, afin que les agents visa et le personnel local (aux guichets) connaissent suffisamment les nouvelles fonctionnalités du programme, nécessaires pour travailler selon les normes VIS. Outre l'équipe de la

direction Visas (C4) et d'ICT, un collègue de l'Office des étrangers et la police fédérale étaient du voyage. Cette conférence élargie a permis dans tous les cas de proposer un angle de vue intéressant au public participant.

Maintenant que le déploiement du VIS est achevé et que les utilisateurs se sont quelque peu familiarisés avec le système de collecte des empreintes et l'utilisation des fonctionnalités VIS du programme, C4 se concentrera sur le monitoring de l'application dans les postes diplomatiques et consulaires.

## Migration, asile et lutte contre la traite des êtres humains

La direction Asile, Migration et Lutte contre la traite des êtres humains (C5) est placée sous la direction de l'envoyé spécial pour la migration et l'asile. Dans le cadre de ses fonctions, il intervient comme personne de contact entre les différents acteurs de la politique migratoire belge.

### Activités principales en 2015

C5 a multiplié au cours de cette année les contacts internes et externes avec d'autres directions, des instances fédérales et internationales également compétentes en matière d'asile et de migration, comme les différentes directions générales au sein de notre SPF, la représentation permanente auprès de l'UE et (auprès) des NU à Genève, les cellules stratégiques, le secrétaire d'État à l'asile et à la migration, l'Office des étrangers (OE), le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), Fedasil, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

De plus, la direction a collaboré activement à l'initiative du secrétaire d'État à l'asile et la migration, Theo Francken, visant à augmenter les chiffres de retour des migrants illégaux.

La direction a également joué un rôle important dans la recherche d'une réponse à la crise européenne des migrants qui a été sous le feu des projecteurs en 2015 et le restera au cours des années prochaines. C5 s'est activement impliqué dans les préparatifs du sommet de La Valette sur la migration, qui a rassemblé l'UE et les pays africains afin de travailler dans un esprit de partenariat à des solutions communes pour les problématiques communes de la migration.

Ce sommet a abouti à un accord sur une déclaration politique et un plan d'action qui ont été approuvés formellement par les chefs d'État et de gouvernement. Les textes reflètent l'équilibre atteint entre les engagements européens au niveau de la migration légale et les engagements africains relatifs au retour et à la réadmission des migrants irréguliers. La création du Fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des

personnes déplacées en Afrique est également à souligner. Dans ce cadre, les États membres de l'UE mettent des ressources financières supplémentaires à la disposition des pays africains pour leur permettre de combattre les causes fondamentales de la migration. La Belgique contribue à hauteur de 10 millions d'euros, ce qui fait de notre pays l'un des donateurs les plus importants de ce fonds.

C5 a également été présent sur la scène internationale. Le service a servi de centre névralgique pour la préparation du Forum mondial sur la migration et le développement qui s'est tenu en 2015 à Istanbul et où le vice-premier ministre et ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo, a représenté la Belgique.



## 3. LA POLITIQUE

### 1. La Belgique dans le monde : activités bilatérales

La direction générale des Affaires bilatérales (DGB) a pour mission de défendre les intérêts de la Belgique dans les relations directes (également appelées relations bilatérales) avec les autres pays du monde. La DGB accomplit cette mission de manières très diverses, par exemple à travers la défense et la promotion des valeurs et principes sur lesquels la Belgique est fondée : démocratie, droits de l'homme et État de droit, développement de solides relations mutuelles et harmonieuses avec les autres pays. En outre, une attention particulière est accordée aux intérêts économiques belges, à la collaboration avec d'autres acteurs fédéraux, aux Régions, au monde économique et aux autres partenaires belges, ainsi qu'à la participation à la formulation de la politique de la Belgique au niveau de l'Union européenne et au niveau multilatéral, et à l'appui de cette politique via le niveau bilatéral. Durant l'année 2015, la direction générale Affaires bilatérales a œuvré sans relâche à la défense des intérêts belges, tant au niveau des relations que la Belgique entretient avec les autres pays que par le soutien que le SPF Affaires étrangères peut apporter aux acteurs économiques belges dans leurs efforts d'expansion au-delà de nos frontières. Il est important de noter que ce travail est réalisé avec l'appui essentiel du réseau diplomatique et consulaire belge à l'étranger.

#### *Pays voisins (B1.0)*



En 2015, la Belgique assurait la présidence du Benelux

Dans ce contexte, les pays voisins ont fait l'objet d'une attention toute particulière. Le service **Pays limitrophes (B1.0)** a impulsé et coordonné la présidence belge du Benelux, dont les priorités ont été la sécurité, la mobilité durable et l'énergie. Le sommet des chefs de gouvernement du Benelux, tenu à Bruxelles, a permis l'adoption d'un plan d'action pour l'emploi et la croissance. La coopération au titre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise s'est poursuivie, notamment par la réunion du Conseil des ministres conjoint (Gaïchel). Nos relations bilatérales avec les Pays-Bas ont également été intenses, avec la 3<sup>e</sup> édition de la concertation intergouvernementale « Thalassa ». Les relations belgo-britanniques ont pour leur part connu deux grands moments commémoratifs, avec le bicentenaire de la bataille de Waterloo, en présence du prince Charles d'Angleterre et de son épouse Camilla, et le centenaire de l'exécution d'Edith Cavell que la princesse Anne d'Angleterre et la princesse Astrid ont rehaussé de leur présence. Les relations avec la France ont été soutenues, marquées notamment par une visite du premier ministre Manuel Valls à Bruxelles et la participation du premier ministre Michel à un hommage, au Palais de l'Élysée, aux passagers du Thalys qui avaient déjoué un attentat terroriste. L'Allemagne a pour sa part accueilli une délégation de ministres et d'experts belges, menée par S.M. le roi Philippe, en vue de découvrir le modèle allemand d'enseignement en alternance.

#### *Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1)*

La direction générale Affaires bilatérales est également restée investie en 2015 dans le développement des relations de la Belgique avec les autres pays occidentaux. Le service **Europe occidentale, Europe centrale et Amérique du Nord (B1.1)** a contribué à la préparation de la visite d'État que LL.MM. le roi Philippe et la reine Mathilde ont effectuée en Pologne, accompagnés du ministre Reynders, du secrétaire d'État De Crem et de cinq ministres-présidents. Le service B1.1 a également apporté son soutien à l'organisation de la visite de nos souverains au Danemark, pour le 75<sup>e</sup> anniversaire de la reine Margrethe, ainsi qu'au Saint-Siège. B1.1

a préparé les audiences accordées par S.M. le roi aux chefs d'État bulgare Plevneliev et slovaque Pahor. Les relations entre la Belgique et la Suisse ont été marquées par la commémoration tenue à Sierre (Suisse), en présence de la présidente de la Confédération suisse et du premier ministre belge, en mémoire du terrible accident de 2012. Concernant le continent américain, le service s'est investi dans la préparation de la mission économique conduite dans l'Ouest canadien (Vancouver et Calgary) par S.A.R. la princesse Astrid. B1.1 a également apporté son soutien aux nombreuses visites rendues par le ministre Reynders à ses homologues européens durant l'année écoulée (Slovénie, Grèce, Bulgarie, Pays baltes, entre autres), ainsi qu'aux rencontres analogues tenues à Bruxelles. Le secrétaire d'État De Crem s'est, pour sa part, rendu à Sofia, ainsi qu'à Budapest, où il a notamment participé au lancement du business club « Belgabiz ».

### Europe orientale et du Sud-Est et Asie centrale (B1.2)



Europalia Turquie

En 2015, le service **Europe orientale et du Sud-Est, Asie centrale (B1.2)** a maintenu toute son attention sur la crise ukrainienne. Le ministre Reynders, qui en avait fait l'une des priorités de la présidence belge du Conseil de l'Europe de 2014-2015, s'est rendu sur place avec ses collègues du Benelux. À cette occasion, il a appelé à la poursuite des réformes et à la mise en œuvre des accords de Minsk, et réaffirmé le soutien de la Belgique à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Par ailleurs, des consultations politiques ont eu lieu avec le Belarus en 2015, pour la première fois en cinq ans. Le service B1.2 s'est également investi dans la préparation de la visite d'État du président turc Erdoğan en octobre, qui a inauguré à cette occasion le festival Europalia Turquie. Cette visite, la première visite d'État turque en Belgique, a notamment permis à notre pays de réaffirmer son soutien à la poursuite des négociations d'adhésion avec la Turquie, et de rappeler la nécessité de continuer les réformes. Le Caucase et l'Asie centrale ont également fait l'objet d'une grande attention de la part de B1.2, en raison des défis économiques et sécuritaires auxquels ces régions font face. Le ministre Reynders s'est rendu en Arménie et en Azerbaïdjan, et il a rencontré à

Bruxelles ses homologues ouzbek et géorgien. Le service est également resté très attentif aux efforts des pays des Balkans dans la voie de l'intégration européenne. Le ministre Reynders s'est rendu à Tirana, Skopje, Sarajevo et Podgorica, où il a encouragé les autorités dans leurs réformes visant à améliorer l'État de droit, les droits de l'homme et la liberté de la presse.

### Moyen-Orient et Afrique du Nord (B1.3)

Le monde arabe est resté une préoccupation majeure pour la direction générale Affaires bilatérales en 2015. Le service **Moyen-Orient et Afrique du Nord (B1.3)** a été totalement engagé dans la participation belge aux efforts internationaux en vue d'une solution au conflit syrien. Dans ce contexte, la Belgique soutient le processus politique lancé sous l'égide de l'ONU, elle contribue à l'aide humanitaire, notamment pour l'accueil de réfugiés au Liban, en Jordanie et en Turquie et elle participe aux opérations militaires anti-Daech. Le ministre Reynders s'est rendu en Jordanie, où il a offert son soutien à l'accueil des réfugiés et à la lutte anti-terroriste. Par ailleurs, l'accord nucléaire avec l'Iran a ouvert pour ce pays des perspectives nouvelles, ce dont notre ministre des Affaires étrangères a voulu témoigner en effectuant une visite à Téhéran. Le conflit israélo-palestinien est resté l'objet d'une très grande attention, ainsi qu'en témoigne le ministre Reynders : celui-ci envisageait une visite sur place fin 2015, mais elle a dû être reportée. D'autre part, les contacts entretenus avec l'Arabie saoudite ont été l'occasion pour le ministre de soulever avec les dirigeants de ce pays les questions des droits de l'homme. À noter également la mission économique menée par S.A.R. la princesse Astrid au Qatar et aux Émirats arabes unis. Les contacts bilatéraux avec les pays du Maghreb ont été intenses, comme en témoignent la visite du ministre Reynders en Tunisie en mai, et la visite effectuée en septembre par les ministres de l'Intérieur (Jan Jambon) et de la Défense (Steven Vandeput) et le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration (Theo Francken) au Maroc, en Algérie et en Tunisie.

### Afrique au sud du Sahara (B1.4)

L'Afrique a été, elle aussi, au cœur de l'activité de la direction générale Affaires bilatérales en 2015. Le service **Afrique au Sud du Sahara (B1.4)** a préparé les visites que le ministre Reynders a effectuées, avec le ministre de la Coopération De Croo, au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo (RDC). Le service a suivi de très près les développements au Burundi, où l'échec du processus électoral a déstabilisé l'ensemble du système politique, avec les conséquences que l'on sait. Face à ces événements, la Belgique plaide pour le respect de la Constitution et des accords d'Arusha, et la mise en place d'un dialogue global et inclusif. Le Rwanda

a entrepris pour sa part de réformer sa Constitution afin de permettre au président de se représenter, ce qui soulève de nombreuses questions. En RDC, la Belgique encourage le gouvernement à mettre tout en œuvre pour tenir les élections législatives et présidentielles comme prévu par la Constitution. Le Sahel est l'objet d'un engagement volontariste de la part de la Belgique, notamment par une participation à la mission européenne de formation des forces armées maliennes. Le SPF Affaires étrangères a mis sur pied une structure de concertation interdépartementale sur le Sahel, et a mené une formation pour des diplomates issus de cette région. Enfin, le service B1.4 a participé aux travaux conduits au plan international sur des thèmes comme la préservation des ressources naturelles, le règlement européen sur les minéraux des conflits, ou encore la protection du parc des Virunga.

### Asie du Sud et de l'Est, Océanie (B1.5)

Le service **Asie du Sud et de l'Est, Océanie (B1.5)** a organisé de nombreuses visites bilatérales et a suivi de près les développements en Chine et en Inde, ainsi que les questions régionales (Mer de Chine du Sud, montée de l'islam radical, etc.). Le service a préparé, avec les autres parties prenantes, la visite d'État que LL.MM. le roi et la reine ont effectuée en Chine en juin 2015, accompagnés d'une délégation importante d'hommes d'affaires et de représentants du monde académique. Par ailleurs, le premier ministre chinois Li Keqiang et le vice-premier ministre Liu Yandong sont venus en visite en Belgique. Concernant l'Inde, il faut citer le voyage du secrétaire d'État De Crem dans ce pays et la tenue d'une Commission mixte UEBL-Inde. Des rencontres ont eu lieu aussi entre le ministre Reynders et ses homologues du Sri Lanka, de l'Indonésie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Le SPF AE est resté engagé sur le dossier afghan, notamment par sa participation au Groupe international de contact et par une rencontre entre le ministre Reynders et son homologue afghan. B1.5 a par ailleurs contribué au succès de la visite du premier ministre Charles Michel et du vice-premier ministre Kris Peeters au Japon en mai 2015. Le président du comité de direction du SPF Affaires étrangères s'est lui aussi rendu au Japon, où il a lancé la commémoration des 150 ans de relations diplomatiques Belgique-Japon. Les relations avec le Vietnam ont été marquées par des consultations politiques, une commission économique mixte et une rencontre des premiers ministres Michel et Dung.

### Amérique latine et Caraïbes (B1.6)



L'Amérique latine, un partenaire stratégique

La Belgique a eu en 2015 l'occasion de resserrer ses liens avec un certain nombre de pays latino-américains, région dont est responsable le service **Amérique latine et Caraïbes (B1.6)**. Le ministre Reynders a effectué une mission au Pérou, en Colombie et au Panama, au cours de laquelle il a rencontré non seulement de hautes autorités politiques, mais aussi des entrepreneurs belges et des représentants de la société civile. En outre, le ministre Reynders a eu à Bruxelles des entretiens avec plusieurs de ses homologues des pays d'Amérique latine, notamment le Cubain Bruno Rodriguez. Des contacts de haut niveau ont également eu lieu à l'occasion du sommet Union européenne – Communauté d'États latino-américains et Caraïbes (CELAC), tenu à Bruxelles. S.M. le roi Philippe a rencontré de nombreux dirigeants de cette région du monde, lors d'une réception offerte en leur honneur au Palais royal. Le premier ministre Charles Michel, pour sa part, a pu s'entretenir avec la présidente du Brésil, Dilma Rousseff et le président haïtien Martelly. Il est à noter également que B1.6 a été largement impliqué dans la préparation puis la réalisation de missions en Amérique latine de diverses personnalités fédérales ainsi que des régions et communautés, tels que le secrétaire d'État Pieter De Crem, les ministres-présidents Rudy Demotte et Paul Magnette et le ministre flamand de la Mobilité Ben Weyts.

### Soutien financier à l'exportation (B2)

La direction générale Affaires bilatérales a poursuivi en 2015 son travail en matière de soutien financier aux exportations, responsabilité de sa **Direction de l'aide financière à l'exportation (B2)**, qui joue notamment le rôle de secrétariat du comité Finexpo. Ce comité s'est réuni 9 fois en 2015, pour examiner les nombreuses demandes de soutien financier de nos exportateurs. La direction B2 a par ailleurs élaboré un nouvel instrument de soutien au bénéfice des pays en développement, sous la forme de dons qui peuvent être accordés pour soutenir la fourniture de services en accompagnement de projets d'investissement. B2 a participé à une mission d'évaluation au Kenya, ainsi qu'à la mise à



jour de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Dans cette nouvelle version apparaissent des dispositions relatives aux réseaux électriques intelligents (*smart grids*) et aux centrales au charbon, visant à renforcer la cohérence de cet outil avec les efforts réalisés en matière de lutte contre le changement climatique.

processus de ratification de ces accords. La direction reste par ailleurs vigilante à l'égard de tout élément susceptible d'affecter les intérêts belges dans l'ensemble du secteur des transports. Des accords ont été conclus sur une base ad hoc, notamment un accord avec la Chine pour le transport de touristes qui visitent l'Europe, au bénéfice de Liège Airport.

### *Défense des intérêts économiques et promotion de l'image de la Belgique (B3)*

La **Direction des intérêts économiques (B3)** a participé en 2015, avec l'ensemble des institutions belges compétentes, aux efforts des pouvoirs publics en soutien aux exportateurs et investisseurs belges. B3 a ainsi contribué de manière directe à l'organisation des deux visites d'État, avec volets économique et académique, qui ont eu lieu en 2015 (Chine et Pologne), et des deux missions économiques princières (Qatar et Émirats Arabes Unis d'une part, Ouest canadien d'autre part). En outre, la direction B3 a géré l'utilisation du budget « Image de marque », qui a permis de financer d'innombrables activités de promotion de la Belgique dans nos postes. B3 a également développé avec l'Agence pour le commerce extérieur (ACE) l'application « Trade4U », qui permet de valoriser auprès des entreprises belges l'information en provenance de nos postes diplomatiques et consulaires. Par ailleurs, B3 a poursuivi ses activités dans le domaine normatif, avec notamment la signature d'un accord de prévention de la double imposition avec la Russie. Le service B3 a assuré la représentation de la Belgique dans le Processus de Kimberley, où fut notamment adopté en 2015 un cadre devant permettre à la République centrafricaine de tirer profit plus facilement de sa production diamantaire, au service des défis auxquels ce pays fait face. B3 représente également la Belgique au sein de l'Initiative pour la transparence au sein des industries extractives (ITIE), où notre pays est membre du Comité exécutif depuis juin 2015. Elle a enfin assuré la coordination des positions défendues par la Belgique dans le Comité consultatif sur l'accès aux marchés de l'UE.

### *Politique du transport international (B3.4)*

Au cours de l'année 2015, la **Direction de la politique du transport international (B3.4)** a assuré la gestion des demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage à l'étranger des avions belges d'État, civils ou militaires, ainsi que des demandes d'autorisation pour les avions d'État étrangers transportant des délégations officielles en Belgique. La direction a également assuré la mise en œuvre des procédures relatives aux navires militaires belges ou étrangers, ainsi qu'aux navires de recherche scientifique. Elle a également contribué, en coopération avec le SPF Mobilité et Transport, à la négociation d'accords aériens (Thaïlande, Turquie, Éthiopie, Oman, Seychelles, Égypte, Nigeria, entre autres) et routier (Macédoine), ainsi qu'au suivi des





## 3. LA POLITIQUE

### 2. La Belgique dans l'Union européenne

La direction générale Coopération et Affaires européennes (DGE) prépare, définit, représente, gère et suit la politique européenne. Celle-ci est définie à travers plus de 250 réunions de coordination annuelles que la DGE organise avec les départements fédéraux, les communautés et les régions. L'objectif ? Trouver un consensus et faire parler la Belgique d'une seule voix sur la scène européenne. La DGE entretient également de nombreux contacts avec des interlocuteurs étrangers au niveau européen. Elle est aussi à l'écoute des questions que les citoyens se posent sur l'Europe, offre certains services, propose des formations spécialisées et mène des actions de communication ciblées.

#### Affaires européennes

En 2015, la direction générale Coopération et Affaires européennes a connu une année particulièrement remplie. Durant le premier semestre, pour la première fois depuis son adhésion, la Lettonie a présidé le Conseil de l'Union européenne (UE). Les six derniers mois, c'est le Luxembourg qui en assurait la présidence. Au total, la DGE a organisé au moins 274 réunions de coordination et de concertation.

Au cours de l'année, l'Union européenne a dû faire face à des crises successives et s'est retrouvée en mode de crise. Cet état de choses s'est notamment traduit par une quantité inouïe de réunions extraordinaires de chefs d'État et de gouvernement européens. Les rubriques ci-après traitent des dossiers et chantiers les plus marquants.

#### Lutte contre le terrorisme



Attentats à Paris

Les attentats du 7 janvier à la rédaction du journal satirique français Charlie Hebdo ont révélé à l'Union sa fragilité interne. Le 12 février 2015, diverses lignes directrices visant à renforcer la lutte de l'Union européenne et de ses États membres contre le terrorisme ont été adoptées à l'occasion d'un Conseil européen informel. Les attentats meurtriers du 13 novembre à Paris ont une fois de plus ébranlé l'Europe. De nouveaux travaux ont été consacrés au renforcement de l'échange d'informations, par le biais notamment du système d'information Schengen (SIS II) et des bases de données ad hoc (dont Europol). Un renforcement de la coopération entre les instances compétentes en matière de lutte contre le terrorisme était également à l'ordre du jour. Le Parlement européen a finalement trouvé la volonté politique nécessaire pour mettre en place un fichier européen des données des passagers aériens (PNR) pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière. Par ailleurs, il a été décidé de travailler à la mise en place de contrôles systématiques et coordonnés aux frontières extérieures. Les dossiers relatifs à la désactivation des armes, à la législation en matière de contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes à feu et au financement du terrorisme seront traités en priorité. En outre, un nouvel élan a été donné au renforcement de la coopération avec les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, la Turquie et les Balkans occidentaux.

## Crise de l'euro

Le printemps 2015 a été caractérisé par les péripéties liées au dossier grec. L'appartenance du pays à l'Union économique et monétaire (UEM) a souvent été remise en question. Les conditions relatives à l'attribution d'aides financières supplémentaires aux banques grecques ont entraîné un vif désaccord entre le gouvernement d'Alexis Tsipras et l'Eurogroupe. Athènes s'est opposée à des mesures d'économies supplémentaires et des réformes profondes. Finalement, un nouveau plan d'aide a été accordé à la Grèce en juillet, à condition que les réformes nécessaires se poursuivent. La sortie du pays de la zone euro (Grexit) a pu être évitée de justesse.

## Enjeu des migrations

L'été 2015 a marqué le début d'un afflux de migrants sans précédent. Ces réfugiés, principalement originaires de Syrie et d'Irak, fuient des conflits de longue durée. La pression exercée sur les États membres aux frontières extérieures est devenue trop importante. En effet, le système de Dublin, selon lequel le pays d'entrée est responsable de l'examen des demandes d'asile, n'a pas été appliqué de manière systématique et la réaction des États membres face à la crise n'a pas été cohérente.

Les dirigeants européens ont investi un énorme capital politique pour aboutir à une approche commune. En l'absence de solution toute faite, une stratégie européenne demeurerait indispensable. Une décision relative à la répartition de quelque 120 000 demandeurs d'asile en échange d'un accueil adéquat par la Grèce et l'Italie a donc dû passer en force à la majorité qualifiée en septembre. Parallèlement, l'accent a été placé sur le retour effectif des migrants ne pouvant bénéficier de la protection internationale. La mise en œuvre des décisions de relocalisation et du fameux concept de hotspots (centres en Italie et en Grèce destinés au recensement, à l'identification et l'accueil des migrants) a été entravée par le débat sur les obligations de solidarité et de responsabilité. L'exécution de ces décisions n'a pas été à la hauteur des attentes et les problèmes demeurent extrêmement préoccupants. De plus, la pression exercée sur les pays de destination est telle que le système Schengen menace de s'effondrer.

La prise de conscience de l'importance d'un système de gestion intégré des frontières extérieures de l'Union, pour améliorer la protection de ces dernières, progresse toutefois. La Commission européenne a présenté le 15 décembre une série de mesures ambitieuses, dont une mesure de grande envergure et dès lors contestée. Cette dernière consiste en la création d'un corps européen de gardes-frontières et gardes-côtes (ce qui implique un

transfert de souveraineté), doublée du renforcement du mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex). On soulignera également la modification du Code frontières Schengen pour faciliter le contrôle systématique de chaque citoyen (également des citoyens européens) aux frontières extérieures.

Une attention toute particulière a également été accordée à la collaboration avec les pays d'origine et de transit pour tenter d'enrayer l'afflux de migrants. Un sommet des chefs d'État et de gouvernement africains s'est tenu à La Valette en novembre.

De plus, un plan d'action commun a été mis sur pied avec la Turquie pour, d'une part, améliorer l'accueil des réfugiés syriens en Turquie et, d'autre part, venir en aide à Ankara dans la lutte contre l'immigration illégale depuis son territoire. L'État turc s'est engagé à mettre dûment en œuvre l'accord de réadmission, et l'Union européenne apportera quant à elle une contribution financière à hauteur de trois milliards d'euros sur une période de deux ans. La mise en œuvre efficace de ce plan d'action doit contribuer à accélérer la réalisation de la feuille de route pour la libéralisation du régime des visas. À l'avenir, des sommets (des chefs d'État) seront régulièrement organisés avec le partenaire turc. Ces éléments ont aussi renouvelé l'attention portée à la reprise du dialogue avec la Turquie dans le cadre des négociations d'adhésion, sans pour autant toucher aux engagements relatifs à la conditionnalité et au cadre des négociations.

## Appartenance de la Grande-Bretagne à l'Union européenne

Après avoir remporté les élections en mai, le premier ministre britannique Cameron a rapidement lancé le débat sur une nouvelle réglementation pour le Royaume-Uni dans une Union européenne réformée. David Cameron entend organiser dès 2016 le référendum qu'il a promis de tenir sur la question de l'appartenance britannique à l'UE. Le 10 novembre, il a adressé au président du Conseil européen, Donald Tusk, une lettre contenant les revendications britanniques formelles. Une consultation bilatérale entre les États membres individuels et les institutions européennes a ensuite été organisée afin d'esquisser une première réaction et de formuler des remarques. Le 7 décembre, Donald Tusk a exposé sommairement ses observations dans une lettre. Il affirmait avoir déjà bien progressé, tout en reconnaissant que des divergences politiques importantes persistaient, en particulier sur la question des prestations sociales et de la libre circulation. Un premier débat ouvert a été tenu sur la question lors du Conseil européen de décembre. La prise de décisions concrètes a été reportée à 2016.

## Politique d'investissement

Ces défis majeurs n'ont pas empêché l'Union européenne de réaliser certaines avancées notables au cours de l'année 2015. Le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) est bel et bien sur les rails. Celui-ci représente un pilier essentiel de la politique européenne en matière de croissance et d'emploi, selon les objectifs du plan Juncker.

## Approfondissement de l'Union économique et monétaire (UEM)

Un plan visant à approfondir l'Union économique et monétaire (UEM) a été esquissé à la fin du mois de juin dans le rapport des cinq présidents. Ce dernier a été établi par le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, en étroite collaboration avec les présidents Donald Tusk (Conseil européen), Jeroen Dijsselbloem (Eurogroupe), Mario Draghi (Banque centrale européenne) et Martin Schulz (Parlement européen). Un renforcement de l'UEM est primordial en vue de garantir son bon fonctionnement et de préparer au mieux les États membres aux ajustements liés aux différents enjeux mondiaux.

Dans un premier temps (jusqu'au 30 juin 2017), les institutions européennes et les États membres de la zone euro devront s'appuyer sur les instruments existants et recourir autant que possible aux traités actuels. Dans la deuxième phase, axée sur l'achèvement de l'UEM, des mesures plus étendues et concrètes devraient être prises. Concrètement, l'on plaide pour des avancées dans quatre matières : (1) l'union économique et en particulier la convergence, la prospérité et la cohésion sociale ; (2) l'union financière : l'achèvement de l'union bancaire et la création de l'union des marchés de capitaux ; (3) l'union budgétaire : mettre en place une politique budgétaire de qualité et intégrée ; (4) la responsabilité démocratique, la légitimité et le renforcement des institutions.

À la fin du mois d'octobre, la Commission européenne annonçait d'ores et déjà une première série de mesures, avec notamment une nouvelle approche du Semestre européen, entre autres par le biais d'un dialogue démocratique renforcé et d'une gouvernance économique encore plus performante. Une proposition de système européen de garantie des dépôts (SEGD) a vu le jour à la fin du mois de novembre. Celui-ci constituerait le troisième pilier de l'Union bancaire, parallèlement au mécanisme de surveillance unique (MSU) et au mécanisme de résolution unique (MRU).

## Union de l'énergie

Une attention toute particulière a été accordée en 2015 à la définition de l'approche belge en ce qui concerne l'Union de l'énergie, lancée en mars par le Conseil européen. Par le biais de l'Union de l'énergie, l'UE souhaite établir une politique climatique tournée vers l'avenir, sur la base du nouveau cadre stratégique de la Commission. Cette politique comprendra cinq dimensions étroitement liées et se renforçant mutuellement (la sécurité énergétique, la solidarité et la confiance ; la pleine intégration du marché européen de l'énergie ; l'efficacité énergétique comme moyen de modérer la demande ; la décarbonation de l'économie ; la recherche, l'innovation et la compétitivité). La mise en place d'une Union de l'énergie est étroitement liée aux négociations internationales sur la politique climatique, mais vise également la mise en œuvre concrète de l'acquis en matière de politique énergétique européenne. De plus, les objectifs de diminution de la dépendance énergétique aux combustibles fossiles comprennent également une dimension géostratégique importante.

## Politique climatique



couverture de Glo.be

Avant et pendant la conférence de Paris sur le climat, l'Union européenne est parvenue à surmonter ses dissensions internes et contribuer ainsi au succès de la conférence en adoptant une position ambitieuse et unanime.

## Politique étrangère

Les dossiers du terrorisme et de la migration ont occupé une place prépondérante dans la politique étrangère européenne en 2015. Cet état de choses s'est notamment traduit par une attention particulière portée à la politique de voisinage, aussi bien dans sa dimension orientale qu'australe.

Dans le domaine de la politique d'élargissement, on a procédé fin 2015 à l'ouverture d'un nouveau chapitre de négociations avec la Turquie, plus précisément le chapitre 17 (politique économique et monétaire). En décembre, les chapitres 14 (politique des transports) et 15 (énergie) ont été entamés avec le Monténégro. En ce qui concerne les négociations d'adhésion avec la Serbie, les premiers chapitres de négociations ont été ouverts, à savoir les chapitres 32 (contrôle financier) et 35 (thématiques diverses, plus précisément la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo).

En 2015, l'Union européenne a continué à élaborer des outils juridiques et institutionnels, via la négociation et la conclusion d'accords-cadres avec des pays tiers comme le Kosovo, le Kazakhstan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afghanistan.

La politique étrangère ne s'est pas limitée au Voisinage. En juin, le deuxième sommet de l'UE avec la Communauté des États latino-américains et caribéens (CELAC) a eu lieu à Bruxelles, suivi par un sommet avec le Mexique. En novembre, le sommet Asie-Europe (ASEM) s'est déroulé à Luxembourg. Des sommets bilatéraux avec le Japon, la Chine et la Corée du Sud ont également été organisés.

## Commerce international

En août, l'Union européenne a conclu un accord de libre-échange avec le Vietnam ; le volet investissement doit encore être discuté. Avec cet accord ambitieux, un nouvel élan est donné au commerce entre l'UE et une économie en pleine croissance, qui représente déjà quelque 31 milliards de dollars par an. Les négociations relatives à un partenariat de commerce et d'investissement se poursuivent avec le Japon et les États-Unis (TTIP).

Une réflexion essentielle autour d'une nouvelle approche transversale en matière de protection des investissements et de règlement des différends entre les investisseurs et les États a également débuté au sein de l'UE. L'Union applique cette approche dans le dossier du TTIP.

Lors de la dixième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est déroulée à Nairobi en décembre, les 162 nations membres de l'OMC se sont engagées à supprimer rapidement les subventions à l'exportation pour les pays développés dans le volet agriculture du cycle de Doha. On retrouve également dans le paquet Nairobi différentes mesures en faveur des pays les moins avancés (PMA), par exemple, des traitements préférentiels en matière de commerce au profit des services et des fournisseurs de services des PMA. 54 pays membres de l'OMC, dont les 28 membres de l'UE, les États-Unis et la Chine sont parvenus à un consensus à propos de l'extension de l'accord sur les technologies de l'information datant de 1996. À terme, les droits de douane sur 201 produits technologiques seront supprimés.

## Accord interinstitutionnel « Mieux légiférer »

Le compromis à propos du nouvel accord interinstitutionnel « Mieux légiférer » entre le Conseil, la Commission et le Parlement européen a donné une impulsion considérable au processus décisionnel européen. Cet accord prévoit une concertation interinstitutionnelle préalable à la définition des priorités annuelles et à la planification du travail législatif par la Commission. L'objectif est d'améliorer la qualité de la réglementation, notamment grâce à une meilleure utilisation des analyses d'impact, une concertation avec les parties prenantes et une meilleure évaluation de la législation existante. L'accord révisé également les modalités de mise en œuvre de la réglementation, notamment au moyen d'actes juridiques délégués, afin de renforcer l'application uniforme dans toute l'Union.

## Politique de transposition et affaires préjudicielles

En 2015 également, la DGE a été responsable du suivi général et de la coordination de la transposition de la législation européenne dans notre pays par les autorités compétentes. Un léger recul a été constaté dans la transposition des directives par les États membres. Les taux de transposition pour la Belgique ont connu une évolution similaire. Avec un déficit de transposition de 0,8 %, notre pays a obtenu de moins bons résultats au 10 mai 2015 qu'en novembre 2014 lorsque la Belgique enregistrait un retard de 0,7 %. Au 10 décembre 2015, la Belgique avait dépassé la norme européenne autorisée de 1 %, avec un score de 1,1 % au tableau d'affichage.

La direction Droit européen (J2) défend les intérêts belges devant la Cour de justice de l'Union européenne et la Cour de l'Association européenne de libre-échange et suit les dossiers d'infraction ouverts par la Commission européenne contre la Belgique.



## Cour de justice de l'Union européenne

Durant l'année 2015, les interventions belges devant la Cour de justice de l'Union européenne se sont situées dans les mêmes proportions que celles des dernières années. Ainsi, au 31 décembre 2015, la Belgique était impliquée dans 58 affaires pendantes, dont 48 affaires préjudicielles, résultant de questions posées sur l'interprétation ou la validité du droit de l'Union européenne par les juges nationaux à la Cour de justice, dans le cadre d'un litige pendant devant ces juges nationaux.

Les nombreux arrêts rendus en 2015 par la Cour ont concerné la Belgique dans 54 cas. Parmi les affaires importantes jugées cette année, la Belgique a notamment participé à l'audience concernant Facebook, la protection des données à caractère personnel et le programme de surveillance PRISM de la NSA (affaire C-362/14, *Schrems*). Vous retrouverez tous les détails des interventions de la Belgique devant la Cour en 2015 dans le rapport annuel de la direction J2, consultable sur le site de notre SPF.

Pour la Cour de justice, 2015 a surtout été l'année de l'aboutissement de la réforme entamée en 2011. Le 24 décembre 2015, le règlement (UE, Euratom) n° 2015/2422 du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre 2015, modifiant le protocole n°3 sur le Statut de la Cour de justice a été publié au Journal officiel. Ce texte prévoit l'augmentation en trois phases du nombre de juges, afin d'atteindre 56 juges en 2019, soit 2 par État membre. Ce doublement par rapport au nombre de juges siégeant actuellement va entraîner la disparition du Tribunal de la fonction publique dès le 1er septembre 2016 et le transfert à la Cour de justice des 7 postes qui y étaient dévolus.



Un Belge préside la Cour de justice de l'UE

L'année 2015 aura été pour la Belgique une année exceptionnelle à la Cour de justice. En effet, Koen Lenaerts est devenu, le 8 octobre 2015, le 11e président de la Cour, après en avoir été le vice-président pendant 3 ans. Il est le deuxième Belge à occuper cette fonction depuis la création de la Cour.

Par ailleurs, un autre de nos compatriotes, Melchior Wathelet, a été reconduit dans la fonction de premier avocat général.

Notons encore que c'est un juge belge, Sean Van Raepenbusch, qui préside le Tribunal de la fonction publique. Compte tenu de la réforme en cours de l'institution judiciaire européenne, il restera dans l'Histoire comme le dernier président de cette juridiction.



## 3. LA POLITIQUE

### 3. La Belgique dans le contexte multilatéral

#### *Immunité juridictionnelle des États et de leurs biens dans un autre État*

La Belgique est l'un des principaux États d'accueil dans le cadre des relations diplomatiques et consulaires. Bruxelles compte environ 320 ambassades, consulats, missions et représentations permanentes. En outre, notre pays est l'État du siège de plusieurs organisations internationales importantes comme l'Union européenne et l'OTAN; de nombreuses organisations internationales possèdent un bureau de liaison à Bruxelles : les Nations Unies, le Conseil de l'Europe, l'Agence spatiale européenne en sont quelques exemples. Notre SPF est le point de contact privilégié de ces entités.

Ces représentations d'États tiers et d'autres sujets du droit international bénéficient de privilèges et d'immunités qui trouvent leur fondement dans des traités ou dans le droit international coutumier. Ces dernières années, on a constaté que certaines entreprises sans lien particulier avec la Belgique procédaient à la saisie de biens des entités susmentionnées, ce qui est contraire au principe d'immunité d'exécution. En 2015, à la demande de la direction Droit international public, le Code judiciaire a été complété d'un article 1412quinquies. Cet article intègre les règles internationales en matière d'immunité d'exécution d'États tiers et d'organisations internationales dans le droit judiciaire belge. L'objectif est de subordonner toute mesure d'exécution à l'autorisation d'un tribunal.

#### *Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN)*

En 2015, l'Alliance a mis l'accent sur les décisions prises lors du sommet du Pays de Galles en 2014, orientations pour « l'OTAN du futur ». Il s'agit principalement de la mise en œuvre des assurances stratégiques (*reassurance measures*) et du plan d'action « Réactivité » (*readiness action plan*), qui doit permettre de mieux se préparer aux défis sécuritaires sur le flanc oriental. Lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement à Varsovie, l'évaluation de ces mesures occupera une

place centrale.

Dans le cadre de la préparation de ce sommet, les ministres des Affaires étrangères ont décidé en décembre de maintenir la politique d'ouverture et d'inviter le Monténégro à des négociations d'adhésion avec l'alliance.

Sur le plan opérationnel, notre pays a poursuivi sa contribution à la mission « Soutien résolu » (*Resolute Support Mission*) en Afghanistan, pour la formation et le soutien des troupes de sécurité afghanes qui sont désormais les premières responsables de la sécurité de leur pays. Notre pays a aussi participé activement à la « Force de réaction de l'OTAN » (*NATO Response Forces*) et au plan d'action « Réactivité » susmentionné.

Le plan stratégique développé par le ministre de la Défense Steven Vandeput contribuera au renforcement des capacités, à l'interopérabilité et à la solidarité dans le contexte transatlantique.

#### *Lutte contre le terrorisme*

Les attentats et développements intervenus en 2015 ont clairement mis en avant la priorité à accorder à la lutte contre le terrorisme, ainsi que la nécessité de mettre en œuvre des mesures efficaces de prévention, de lutte contre l'extrémisme violent et de réintégration/dé-radicalisation.

Le service de lutte contre le terrorisme des Affaires étrangères a été renforcé en 2015 afin de répondre au mieux à cette problématique dans le cadre multilatéral, tout en assurant un rôle de coordination au niveau national.

Le phénomène des combattants terroristes étrangers (*Foreign Terrorist Fighters*) représente une menace pour la sécurité intérieure du pays, étant donné qu'une partie significative de ces personnes, à leur retour en Belgique, représente une nouvelle menace de taille. Le SPF Affaires étrangères a intensifié sa collaboration avec les services de sécurité, dans la mesure de ses compétences. La Belgique a également participé de manière active aux débats au sein des enceintes européennes et internationales, et s'efforce de stimuler la coopération internationale en la matière, tout en veillant à ce que l'attention



nécessaire soit accordée au respect des droits de l'homme.

Au niveau de l'ONU, la Belgique s'est investie dans les thèmes du contre-terrorisme dans le cadre de la 15<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies. Notre pays met en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, notamment la résolution 1267 créant le régime de sanctions Al Qaeda et Talibans, et la résolution 2178 adoptée en septembre 2014 et instituant des obligations aux États en matière de combattants terroristes étrangers, notamment celle d'adapter le code pénal afin de criminaliser le « voyage à des fins terroristes » (cf. l'article 140sexies du Code pénal, d'application depuis le 15 août 2015). En février 2015, notre pays a accueilli une experte de l'équipe de surveillance du Comité de sanctions Al Qaeda du Conseil de sécurité de l'ONU.

La Belgique joue un rôle actif dans la coalition globale pour contrer Daech et le service de lutte contre le terrorisme joue un rôle de coordination au niveau national pour quatre groupes de travail spécifiques de cette coalition. Le ministre Didier Reynders a co-organisé à Bruxelles en novembre 2015 une réunion de travail du *Small group* de cette coalition, destinée à faire le point sur les efforts et priorités militaires et civiles pour contrer Daech.



Le premier carnage du gaz de chlore

### Désarmement et non-prolifération

L'accord historique sur le programme nucléaire de l'Iran (juillet 2015) prévoit d'importantes restrictions ainsi qu'un contrôle des activités nucléaires iraniennes en échange d'une levée progressive des sanctions. Grâce à une contribution volontaire de 300 000 euros, la Belgique soutient activement la réussite de cet accord nucléaire. L'accord constitue un stimulant au régime de non-prolifération nucléaire qui, sur le plan diplomatique, a été contré par l'impossibilité de parvenir à un consensus lors de la conférence de révision du traité de non-prolifération en mai 2015.

Le SPF a apporté son appui aux commémorations organisées à l'occasion du centième anniversaire de la première utilisation d'une arme chimique, à Ypres le 22 avril 1915. De plus, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a organisé pour la première fois une session spéciale extra muros, le 21 avril à Ypres. Malheureusement, la guerre chimique ne fait pas référence qu'aux manuels d'histoire : des armes chimiques rudimentaires sont toujours utilisées sur le champ de bataille syrien.

Fin 2015, les pays du Benelux ont procédé à une évaluation (*peer review*) de la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques.

**Le Traité sur le commerce des armes** que la Belgique a ratifié en juin 2014 est entré en vigueur en décembre 2014. La Belgique a participé à la 1<sup>ère</sup> Conférence des États parties fin août 2015 à Cancún (Mexique). Cet événement a permis de fixer le secrétariat de l'accord, à Genève et de désigner son premier directeur provisoire, de nationalité sud-africaine.

Afin de garantir à terme l'efficacité des accords internationaux sur le marquage et le traçage des armes à feu, la Belgique, l'Allemagne et l'Autriche ont proposé conjointement, avec leurs industries respectives, un document de travail lors d'une réunion d'experts onusiens en juin 2015 à New York.

La Belgique a exercé la présidence de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) qui s'est clôturée, avec succès, par la 14<sup>e</sup> réunion des États parties début décembre 2015 à Genève, inaugurée par S.A.R. la Princesse Astrid et le vice-premier et ministre des Affaires étrangères Didier Reynders. Par son engagement, notre pays a renforcé les bases financières de la Convention et assuré le respect des obligations de sa mise en œuvre par les États parties.

### Nations Unies (UN)



Ban ki-moon rencontre les jeunes au Bozar

Le 20 février, la Belgique a accueilli le panel d'experts des Nations Unies, présidé par l'ancien président du Timor-Leste Ramos Horta et chargé par le Secrétaire général des Nations Unies de proposer des mesures de révision des opérations de paix des Nations Unies. Elle lui a fait connaître ses propositions par une contribution, fondée sur son expertise des opérations de paix en RDC. La rencontre avec le panel a rassemblé des experts de pays européens et a facilité la rédaction d'un rapport substantiel adopté par les Nations Unies fin 2015.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, s'est rendu en Belgique du 26 au 28 mai 2015. Outre les contacts qu'il a noués avec les dirigeants de l'UE, le Secrétaire général a été reçu au Palais royal et a rencontré le premier ministre et les vice-premiers ministres De Croo et Reynders. Le premier ministre a abordé quelques préoccupations principales de la Belgique aux Nations Unies: la paix et la sécurité, la réforme du Conseil de sécurité, l'Afrique centrale (Burundi et RDC), enfin les situations en Syrie et en Ukraine. Le Secrétaire général des Nations Unies a exprimé son appréciation pour le soutien de la Belgique aux Nations Unies. Lors de son séjour, la KU Leuven a décerné un doctorat honoris causa au Secrétaire général des Nations Unies pour son rôle diplomatique dans le monde entier.

Lors de la semaine ministérielle de l'Assemblée générale en septembre à New York, le ministre Reynders a participé à un grand nombre de rencontres portant sur les défis actuels tels la migration, la lutte contre le terrorisme, l'usage du droit de veto au Conseil de sécurité, la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Il a également présidé un important événement en marge de cette assemblée, intitulé : *A comprehensive approach to preventing radicalization, violent extremism and atrocity crimes: activating voices from actors in the field*. Ce fut l'occasion pour notre pays de rappeler l'importance d'une approche holistique des causes fondamentales de l'extrémisme violent.



Candidature belge au Conseil de Sécurité

Le 23 octobre, à l'occasion du 70e anniversaire des Nations Unies, le vice-premier ministre et ministre

des Affaires étrangères a lancé officiellement la campagne de la Belgique pour l'obtention d'un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité, pour la période 2019-2020 (élection en juin 2018). En présence du corps diplomatique à Bruxelles et des ambassadeurs belges de bonne volonté des Nations Unies, cinq Belges éminents ont apporté leurs témoignages personnels sur leur engagement et celui de notre pays aux Nations Unies. Le roi et la reine ont rehaussé cette séance de leur présence. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères a présenté le logo de la campagne belge : « Bâtir le consensus, agir pour la paix ».

En octobre encore, la Belgique a été élue au Conseil des droits de l'homme et au Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies pour la période 2016-2018.

### Droits de l'homme et démocratie

La présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe a constitué un défi majeur. Nous avons notamment organisé la conférence *Tolerance trumps hate* et en guise de clôture, une conférence ministérielle a eu lieu le 19 mai à Bruxelles qui a abouti, entre autres, à la signature d'un protocole à la Convention pour la prévention du terrorisme.

Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'est rendu en Belgique en septembre et s'est concentré sur les problématiques de la migration et de l'asile, des personnes handicapées et des Roms. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage s'est rendu dans notre pays en février et diverses bonnes pratiques belges ont retenu son attention, en particulier la lutte contre la traite des êtres humains. En octobre, nous avons accueilli le groupe de travail des NU sur les mercenaires et nous avons entretenu des contacts élargis sur la problématique des combattants en Syrie. Le service Droits de l'homme et démocratie a assuré la coordination de ces visites en collaboration avec des membres des gouvernements des niveaux fédéral, régional et communautaire, des experts et des représentants de la société civile.

Les collègues des différents niveaux de pouvoir ont joint leurs efforts pour assurer le suivi systématique des recommandations émanant des multiples mécanismes des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et des NU et satisfaire ainsi à nos obligations internationales.

En matière de diplomatie des droits de l'homme, l'attention a été accordée en priorité à la lutte contre l'impunité, l'extrême pauvreté et la discrimination, en particulier le racisme et les droits des LGBTI, à la liberté d'expression et à l'abolition de la peine de mort, ainsi qu'aux droits des femmes et des enfants et aux droits de l'homme dans le cadre des entreprises.

## Énergie

La Belgique a participé activement au réseau d'experts du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) en matière de diplomatie énergétique.

Depuis 2013, la Belgique est membre de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), basée à Abu Dhabi, et siège au Conseil de cette organisation de 136 membres depuis le 1er janvier 2016. L'IRENA a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables afin d'arriver à en doubler la production mondiale à l'horizon 2020. En complément de sa contribution normale de membre, la Belgique apporte, via ses entités fédérées, une contribution volontaire à des travaux spécifiques de l'IRENA comme le *Global Atlas*.

La Belgique a signé en septembre 2015 un *Memorandum of Understanding* avec l'Inde pour promouvoir la collaboration scientifique et industrielle en matière de renouvelables avec ce pays, très ambitieux dans le domaine. Les premières réunions conjointes sont prévues au printemps 2016.

## Corruption et blanchiment de capitaux

Depuis 2013, la Belgique est soumise à une série d'évaluations portant sur la conformité technique et l'efficacité des législations et procédures belges par rapport aux mesures internationales adoptées pour lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (3e phase d'évaluation portant sur la Convention Corruption de l'OCDE (2013), 4e phase d'évaluation portant sur les recommandations du Groupe d'action financière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, le financement de la prolifération (2014), début de la phase II d'évaluation de la Convention des Nations Unies contre la corruption (2015).

La Belgique est parfaitement consciente de ces enjeux et entend assumer ses responsabilités. Elle a traité et continue à traiter ces thématiques avec le plus grand sérieux au travers de rapports de suivi des évaluations.

Les derniers événements de Paris mettent encore plus en exergue la nécessité de répondre au fléau du terrorisme avec l'arsenal législatif et normatif national et international adéquat.

La Belgique reste attachée aux valeurs de démocratie et de respect qui fondent toute société.

## Développement durable

2015 sera historiquement considérée comme une année charnière en matière de politique multilatérale

pour le développement durable et l'environnement. Trois conférences de l'ONU étroitement liées ont généré une dynamique très porteuse pour les années à venir. En juillet, la conférence *Financing for Development* a permis de fixer le programme d'action d'Addis-Abeba ; en septembre, le programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté et, en décembre, l'accord de Paris sur le climat a posé les jalons du passage à une économie à faible émission de carbone.

## Programme de développement durable à l'horizon 2030

Pour l'ensemble des États membres des NU, ce nouveau programme constitue le fil conducteur pour les 15 prochaines années en matière d'élimination de la pauvreté et de durabilité de notre planète. Ce document essentiel détaille 17 objectifs (et des cibles associées) concernant la pauvreté, la faim, la santé, le genre, le travail décent, l'inégalité, l'énergie, la consommation et la production durables, le climat, la paix et la sécurité ainsi que la bonne gouvernance. Les principaux défis mondiaux s'inscrivent dans un cadre cohérent et ambitieux. Tous les pays doivent mettre en œuvre ce programme universel, indivisible et participatif impliquant la participation active des organisations des NU, de la société civile et du secteur privé.

Notre pays s'est beaucoup investi dans l'élaboration de ce programme. La concertation Coormulti a permis d'associer les instances fédérales et régionales aux prises de position belges et européennes. La Belgique a exercé une influence considérable sur la détermination des positions de négociation de l'UE.

Le 12 décembre, un nouvel accord contraignant sur le climat a été conclu. Contrairement au protocole de Kyoto, tous les pays ont des objectifs à remplir. Cet accord est destiné à limiter le réchauffement climatique à 2°C et, si possible, à 1,5°C. Ses priorités se déclinent comme suit : limitation des émissions de gaz à effet de serre (atténuation), adaptation aux conséquences du réchauffement climatique (adaptation), financements et meilleur accès aux technologies pour les pays moins favorisés.

## Climat

187 pays se sont présentés à Paris avec leurs objectifs climatiques sous la forme de contributions décidées au niveau national (*intended nationally determined contributions*, INDC). L'UE – donc également la Belgique – s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 de minimum 40 % par rapport à 1990. Ces objectifs seront étroitement suivis. L'implication de l'ensemble des secteurs de la société, dont le secteur privé, doit contribuer au succès de l'accord de Paris.



## 3. LA POLITIQUE

### 4. La Coopération belge au développement

Fidèle à ses valeurs de référence, la DGD œuvre avec ses partenaires à la construction d'un monde juste et durable où chacun vit en paix, en sécurité, en liberté et à l'abri du risque de pauvreté. À cette fin, elle s'inscrit dans la ligne de l'action internationale dans le domaine de la coopération au développement.

La DGD contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays en développement, à leur épanouissement socio-économique et culturel, et à la croissance économique durable et équitable dans le respect de la dignité humaine, de l'État de droit, des libertés fondamentales, de l'égalité entre femmes et hommes et des droits humains.

La DGD élabore la politique de développement au niveau fédéral, alloue l'aide publique belge au développement aux organisations nationales et internationales qui exécutent les projets, supervise et évalue leurs politiques.

La DGD participe activement aux débats d'idées autour des concepts innovants du développement et ose les intégrer dans sa politique.

La DGD soutient les efforts de développement et de lutte contre la pauvreté menés par les acteurs des pays en développement en synergie avec les autres partenaires et bailleurs de fonds, belges et internationaux.

La DGD soutient également les populations en situations de crise dans le respect des principes de l'aide humanitaire.

Le programme international de développement est en pleine évolution. 2015 a été une année charnière dans ce processus. Trois grandes conférences internationales de l'ONU ont défini le cadre de développement pour les quinze prochaines années.

En juillet 2015, le sommet sur le financement du développement (*Financing for Development*) à Addis Abeba a déterminé un nouveau cadre de financement qui réserve un rôle accru au secteur privé et privilégie les nouveaux modes de financement par rapport à l'aide au développement classique. Pour garantir la réussite de la mise en œuvre du nouveau programme de développement durable, il faudra mobiliser des moyens à un niveau jamais atteint – des moyens qui dépassent de loin les capacités financières des gouvernants. Pour citer le président de la Banque mondiale Jim Kim : *We need trillions, not billions.*

Quelques mois plus tard, en septembre, les 193 États membres des Nations Unies ont approuvé le nouveau cadre de développement détaillant les *Objectifs de développement durable*. Ces objectifs sont ambitieux : éradiquer l'extrême pauvreté d'ici 2030 et préserver notre planète. La communauté internationale en a la capacité : au cours des quinze dernières années, l'extrême pauvreté a été réduite de moitié.

Dernier rendez-vous en date, et de taille : la COP21 à Paris, en décembre 2016. Les engagements internationaux en matière de climat souscrits dans ce cadre marquent le début d'une nouvelle ère. La contribution de la Belgique aux négociations climatiques est très appréciée. Notre pays est bien représenté dans les groupes d'experts et organes de concertation définissant la position de l'UE. Une quinzaine de personnes constituent en permanence notre délégation et les représentants de la société civile disposent d'un badge officiel.

La conception du développement connaît une évolution parallèle. La Coopération belge au développement met tout en œuvre pour renforcer la pertinence de sa politique internationale dans un monde en pleine mutation. Le bilan de l'examen par les pairs (*peer reviews*) quinquennal réalisé par les membres du *Comité d'aide au développement* (CAD) de l'OCDE et présenté en septembre, l'atteste. Leur rapport conclut que la Belgique a enregistré des projets majeurs dans plusieurs domaines. Une politique résolue en matière de coopération multilatérale, les avancées importantes dans le secteur de l'aide humanitaire, le surcroît d'attention porté à la cohérence des politiques en faveur du développement, la concentration sur les pays les moins avancés et l'orientation vers les résultats en sont quelques exemples.

Cette évaluation positive doit nous inciter à rénover notre politique de développement internationale. Les fondations ont été posées en 2015. Au cours des années suivantes, la Coopération belge au développement continuera à réorganiser ses priorités, dans le contexte du nouveau cadre international de développement. Avec comme points d'ancrage l'attention accrue portée aux droits de l'homme, le rôle crucial dévolu à la croissance économique durable



et inclusive et la numérisation comme levier de développement.

## Aide humanitaire

Dans un monde confronté à des besoins atteignant un niveau sans précédent, la Coopération belge au développement allouera des moyens supplémentaires à l'aide humanitaire. Des millions de personnes sont aujourd'hui victimes de conflits armés et de violences. Beaucoup fuient et cherchent leur salut dans des régions plus sûres. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime qu'en 2015, pour la première fois depuis la Deuxième guerre mondiale, le chiffre des réfugiés, des demandeurs d'asile et des déplacés internes devrait dépasser les 60 millions.

Les catastrophes naturelles et les épidémies occasionnent de terribles souffrances dans certaines régions du monde. Le tremblement de terre au Népal et le virus Ebola en Afrique de l'Ouest ne sont que deux exemples parmi d'autres.

En 2015, l'aide humanitaire belge a soutenu les populations les plus vulnérables dans nombre de crises du globe, notamment en Syrie, Irak, Ukraine, Guinée, au Burundi, mais aussi dans la région sahéenne et les Territoires palestiniens occupés.

## L'aide humanitaire en quelques mots

La Belgique s'appuie sur les analyses des besoins d'organisations internationales telles que le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH), la Croix-Rouge internationale (CICR) et d'autres organisations humanitaires internationales importantes. La flexibilité de notre action passe par le recours à quatre instruments :

### 1. Fonds flexibles

Les fonds de donateurs assurent aux organisations humanitaires internationales des moyens financiers pouvant être libérés à bref délai et sans lourdes contraintes administratives. En 2014, notre pays figurait au 8e rang sur la liste des donateurs au *Fonds central d'intervention d'urgence* (CERF), qui permet une action rapide en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé.

Grâce à ce type de fonds, la Coopération belge au développement peut répondre aux besoins humanitaires (urgents) prioritaires, par exemple ceux de la population syrienne, des réfugiés syriens et des communautés d'accueil. Ces ressources viennent en parallèle renforcer les capacités des ONG locales en Syrie, Turquie, Jordanie et au Liban, grâce à l'appui apporté aux *fonds d'intervention d'urgence* (ERF).

### 2. Core funding

Contributions aux frais de fonctionnement généraux d'organisations humanitaires

internationales importantes, telles que le HCR, le CICR, le BCAH et l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA). Ces montants ne sont pas affectés (*earmarked*), ce qui signifie que l'organisation bénéficiaire peut décider de leur usage.

### 3. Projets d'aide ciblés

Ces projets répondent à des crises soudaines, oubliées ou sous-financées, qui requièrent une assistance à court terme. Citons à titre d'exemple l'aide humanitaire belge allouée en 2015 aux réfugiés burundais par l'intermédiaire du PAM et du HCR.

### 4. Programmes

Certaines crises complexes exigent par contre des efforts à plus long terme et une certaine continuité. En pareils cas, les programmes humanitaires offrent une meilleure réponse. La Belgique est notamment active dans les zones proches de la Syrie, au Sahel, dans la région des Grands Lacs ou les Territoires palestiniens occupés.

La Coopération belge décaisse chaque année quelque 80 millions d'euros via les mécanismes des fonds flexibles et des contributions aux ressources générales (*core funding*). Dans les projets d'aide ciblés et les programmes de réponse aux crises complexes, il s'agit de dons affectés explicitement à des besoins particuliers dans le cadre d'une crise spécifique et/ou dans un secteur, une région ou un pays spécifique.

*La stratégie de l'aide humanitaire belge repose sur un devoir moral de promotion de valeurs universelles telles que la solidarité interpersonnelle. La Belgique souscrit aux principes humanitaires fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Ceux-ci sont essentiels dans une optique d'assistance en situation d'urgence dans des contextes politiques et de sécurité souvent difficiles.*

## L'aide humanitaire belge en chiffres

En 2015, le budget belge attribué à l'aide humanitaire s'est élevé à 150 millions d'euros. Un peu plus d'un tiers du budget (51,6 millions d'euros) a été alloué à la crise qui secoue la Syrie et l'Irak. Le nombre total de personnes en détresse dans la région s'élevait à 22 millions (13,5 millions de Syriens et 8,5 millions d'Iraqiens). Les répercussions humanitaires de cette crise sont les plus fortes jamais enregistrées au monde.

Aide humanitaire	Budget 2015	Réalisé en 2015	Degré de réalisation
Programmes	22 401 000	22 025 732	98,32%
Core funding	20 000 000	20 000 000	100,00%
Fonds flexibles	58 500 000	58 500 000	100,00%
Projets	49 099 000	49 047 009	99,89%
<b>Total</b>	<b>150 000 000</b>	<b>149 572 741</b>	<b>99,72%</b>

Un autre tiers (50,8 millions d'euros) a été réservé à différentes autres crises aux quatre coins du monde. L'accent a été mis plus particulièrement sur trois zones prioritaires de la stratégie humanitaire. Quelque 27,4 millions d'euros ont été alloués à la région sahélienne, aux Territoires palestiniens occupés et à la région des Grands Lacs. Les crises frappant le Soudan du Sud, la République centrafricaine et l'Ukraine ont également donné lieu à l'octroi d'une assistance financière. Les pays touchés par le virus Ebola (Guinée, Sierra Leone et Liberia) ont eux aussi bénéficié d'une aide destinée dans un premier temps à enrayer la flambée épidémique, puis à organiser et à relancer les systèmes de santé. Cette manière de procéder permettra de maîtriser plus rapidement de futures épidémies d'une ampleur pouvant dépasser celle causée par le virus Ebola.

<b>Financements affectés à une zone géographique</b>	<b>102 376 133</b>
Syrie, Irak et pays limitrophes	51 613 365
Région sahélienne	10 358 777
Territoires palestiniens occupés	8 470 771
République centrafricaine	7 421 994
Pays victimes d'Ebola (Guinée, Sierra Leone, Liberia)	6 746 287
RDC	4 559 663
Burundi	4 000 000
Soudan du Sud	3 705 275
Yémen	3 500 000
Ukraine	2 000 000
<b>Financements non affectés</b>	<b>47 196 608</b>
Core funding	20 000 000
Fonds flexibles globaux	18 625 000
Programmes non affectés	3 375 000
Projets non affectés	1 041 311
Deuxième tranche d'engagements 2014	4 155 297
<b>Total</b>	<b>149 572 741</b>

Le dernier petit tiers du budget (47,2 millions d'euros), qui concernait les financements non affectés à une zone géographique, a notamment pris la forme de contributions au budget de fonctionnement (*core funding*) du HCR, de l'UNRWA) du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et du CICR. Une partie de l'aide passe aussi par les fonds flexibles globaux, qui peuvent être mobilisés rapidement en fonction des besoins propres à chaque crise et ne sont pas affectés à un pays ou une région spécifique.

## Organisations partenaires

Trois catégories d'organisations peuvent bénéficier de l'aide humanitaire :

- ONG belges et internationales ;
- organisations humanitaires internationales ;
- organisations humanitaires internationales qui gèrent des fonds de donateurs (fonds dits flexibles)

Les ONG belges et internationales ont bénéficié conjointement de 23,8 millions d'euros en 2015, c'est-à-dire environ 16 % de l'aide humanitaire totale. Cela représente, en termes absolus, le montant le plus élevé depuis des années.

Les organisations humanitaires internationales se sont vu allouer une somme de 125,8 millions d'euros (en ce compris les fonds flexibles qu'elles gèrent), soit 84 % du budget.

L'organisation humanitaire internationale qui a reçu la plus grande partie de l'aide affectée en 2015 – à savoir 20,9 millions d'euros – est le *Comité international de la Croix-Rouge* (CICR).

Le CICR est non seulement l'organisation humanitaire internationale la plus importante en dehors du système des Nations Unies mais aussi l'organisation par excellence qui répond aux besoins de protection et d'assistance en cas de conflit armé.

Depuis 2004, la Belgique est membre du *Donor Support Group* du CICR, ce qui permet à notre pays de participer au dialogue stratégique entre l'organisation et ses principaux donateurs. Notre pays en a même exercé la présidence en 2014-2015 et a concentré son action sur deux thèmes essentiels : la lutte contre les violences sexuelles et la préservation des soins de santé.

## Programme pour le développement durable à l'horizon 2030

L'objectif premier des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) consistait à stimuler les mesures nationales et internationales de lutte contre la pauvreté et à amorcer un processus de développement autonome dans les pays du Sud. Les OMD relevaient donc en premier lieu de la coopération au développement. Pour la période 2015-2030, la communauté internationale nourrit un nouvel objectif commun, le cadre de développement pour l'après-2015.

Ce nouveau cadre est nettement plus universel et sa portée plus planétaire que le cadre des OMD. Les modèles de développement des pays riches entrent eux aussi en ligne de mire. La capacité d'absorption de la planète dans son ensemble ainsi que les limites environnementales sont prises en considération de manière explicite (Objectifs de développement durable ou ODD). Il importe de mettre en place un cadre de développement durable intégré, dans lequel l'attention portée au climat et à l'environnement, le progrès social et la prospérité économique se renforcent mutuellement. Il s'agit par ailleurs d'instaurer un nouveau partenariat mondial pour le développement, qui ne place plus les relations Nord-Sud au centre mais s'attache davantage aux réalités complexes de notre monde toujours plus global.

## Changer le monde

En septembre 2015, tous les États membres de l'ONU ont souscrit à l'ambitieux programme pour le développement durable à l'horizon 2030. De nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés. Tout le monde est sur le pont. Les ODD sont l'affaire de tous les pays et de chaque citoyen.

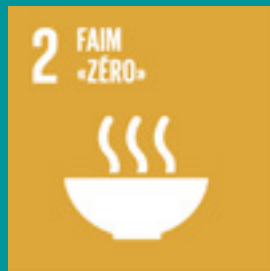
Les ODD se déclinent en 17 objectifs ambitieux pour améliorer le monde d'ici 2030. Les 15 premiers correspondent aux 3 piliers du développement durable : *people* (social), *planet* (écologique) et *profit* (économique). Les 2 derniers façonnent le cadre indispensable : *peace* (ODD16 - paix et sécurité) et *partenariat* (ODD17). Tour d'horizon.





**1 PAS DE PAUVRETÉ**

Aujourd'hui, nombre d'habitants des pays en développement vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. L'objectif est de réduire la pauvreté de moitié au niveau national d'ici 2030, l'éradication mondiale étant le but ultime.



**2 FAIM «ZÉRO»**

Tout le monde doit avoir accès à une alimentation abordable. Les nouvelles techniques agricoles permettront de cultiver des aliments sains et de qualité, de manière durable, et de garantir la sécurité alimentaire.



**3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

La mortalité infantile et maternelle doit diminuer, tout comme la consommation d'alcool et de drogues. Il faut informer sur les maladies contagieuses, pour lutter contre leur propagation. Les maladies mentales et la diminution des victimes de la route sont deux autres points d'attention de l'ONU.



**4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Filles et garçons doivent pouvoir aller librement à l'école primaire et secondaire et poursuivre leurs études. L'enseignement technique, professionnel et universitaire doit être librement accessible, quel que soit le sexe ou l'origine.



**5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**

L'inégalité entre les sexes (plafond de verre, écart salarial et violence sexiste) doit être éradiquée. Les femmes, comme les hommes, ont droit à une bonne santé et à être informées sur la sexualité et la reproduction.



**6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**

Tout le monde a droit à l'eau potable et à des équipements sanitaires. La qualité de l'eau doit être améliorée, par la réduction de la pollution, l'arrêt des rejets de produits chimiques et la diminution de moitié des eaux usées. Il faut remédier à la pénurie d'eau.



**7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**

L'énergie doit être produite et utilisée plus efficacement. Tout le monde doit avoir accès à une énergie moderne, abordable et durable. Les sources renouvelables doivent gagner en importance.



**8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**

La croissance économique revêt avant tout de l'importance pour les pays les moins avancés. Des conditions de travail sûres et décentes pour hommes, femmes et jeunes, et la protection des droits du travail peuvent y contribuer. L'ONU veut abolir l'esclavage, le travail forcé et le travail des enfants. La croissance économique ne peut nuire à l'environnement.



**9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE**

L'infrastructure durable est le fondement d'une économie forte et du bien-être social. Une industrie innovante et l'Internet pour tous sont deux autres éléments essentiels.



L'inégalité (au sein des pays et entre eux) doit être combattue, par une progression plus rapide des bas salaires et une participation accrue des pays en développement à la prise de décision des institutions économiques et financières internationales.



Le logement de l'avenir doit tenir compte d'une population en expansion, d'où le choix de modes de construction sûrs, propres, durables. Des zones d'habitat plus verdoyantes et de bons transports publics, permettant de réduire la pollution routière, sont deux autres cibles.



Notre société de consommation produit beaucoup de déchets. La gestion durable et l'utilisation efficace des matières premières sont indispensables. La population mondiale doit être sensibilisée à un mode de vie plus vert. Il faut réduire le gaspillage alimentaire et la production de déchets.



Le changement climatique concerne chaque pays, sur chaque continent. Les responsables politiques doivent prévoir des mesures d'adaptation et les citoyens y être sensibilisés. L'ONU veut rendre les nations vulnérables plus résistantes aux catastrophes naturelles.



Mers et océans sont menacés et doivent être protégés. Surpêche, déchets et pêche illégale, contraires à une politique durable, ne bénéficieront plus de subsides.



Les écosystèmes terrestres (forêts, marais et montagnes) doivent être protégés. La conservation de la biodiversité est prioritaire, tout comme la restauration des zones naturelles touchées.



Paix et sécurité – aussi juridique – sont essentielles pour un monde meilleur. L'objectif inclut la protection des enfants contre les abus et mauvais traitements et la lutte contre la corruption. Des institutions efficaces et ouvertes doivent être mises en place à tous les niveaux.

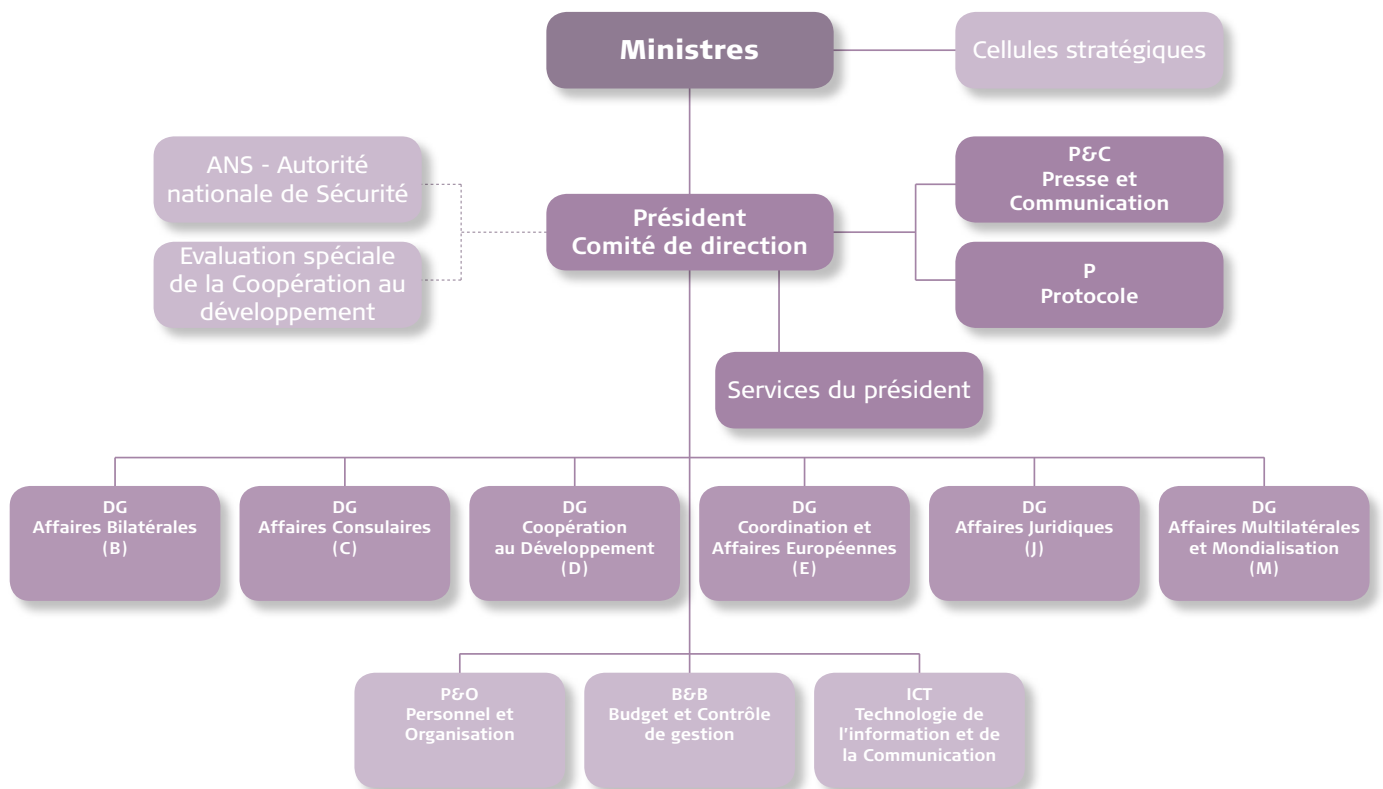


L'ONU prône une coopération accrue – clé d'une croissance durable – entre entreprises, gouvernements, citoyens et organisations, mais aussi entre tous les acteurs. Technologies, partage des connaissances, échanges commerciaux, financements, recueil de données sont autant d'aspects essentiels.



## 4. ANNEXES

### 1. Organigramme du SPF





## 4. ANNEXES

### 2. Colophon

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement  
Service Media & Communication (P&C3)  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Tél. +32 501 81 11  
[diplomatie.belgium.be](http://diplomatie.belgium.be)

Copywriting (FR), mise en forme et mise en page : P&C3

Éditeur responsable:  
Dirk Achten, Rue des Petits Carmes 15, 1000 Bruxelles

Les données figurant dans la présente publication sont purement informatives.  
Elles n'engagent nullement le SPF sur le plan juridique.

2016



**ROYAUME DE BELGIQUE**

Service public fédéral

**Affaires étrangères,**

**Commerce extérieur et**

**Coopération au Développement**